

**The
Blockchain
Group**

Be part of the future

Rapport Financier Annuel 2024

20 MAI

THE BLOCKCHAIN GROUP

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital Social de 3.735.377,96 euros

Siège social : Tour W, 102 terrasse Boieldieu – 92800 Puteaux

504 914 094 R.C.S NANTERRE

Sommaire

1. Attestation du Directeur Général	2
2. Rapport de gestion 2024	3
3. Rapport de gouvernance	32
4. Etats financiers consolidés	37
5. Annexe aux comptes consolidés du 31 Décembre 2024.....	40
6. Comptes sociaux annuels.....	71
7. Rapport des commissaires aux comptes	97

1. Attestation du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans les comptes consolidés, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, et de l'ensemble des sociétés comprises dans les comptes consolidés, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Puteaux, le 30 avril 2025

Jean-Philippe CASADEPAX-SOULET

Directeur Général

2. Rapport de gestion 2024

RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2024, CLOS AU 31 DECEMBRE 2024 ET SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ARRETES LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2025

The Blockchain Group

BILAN ACTIF en KEuros	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Actif Immobilisé		20 891	20 850	41	0%
Immobilisations incorporelles	5.1	20 374	20 147	227	1%
<i>Dont écart d'acquisition positif</i>	5.2	15 956	15 956		
Immobilisations corporelles	5.3	167	289	-123	-42%
Immobilisations financières	5.4	351	414	-63	-15%
Actif Circulant		13 167	12 734	433	3%
Clients et comptes rattachés	5.5	3 950	5 599	-1 650	-29%
Autres créances et comptes de régularisation	5.6	4 870	5 780	-910	-16%
Instruments financiers à terme et jetons détenus	5.8	3 618		3 618	
Disponibilités	5.8	729	1 355	-625	-46%
TOTAL DE L'ACTIF		34 058	33 584	474	1%

BILAN PASSIF en KEuros	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Capitaux propres (part du groupe)	5.9	12 182	7 420	4 762	64%
Capital social		3 735	3 180	555	17%
Primes		35 451	32 510	2 941	9%
Réserves et résultat consolidés		-26 950	-23 876	-3 074	13%
Autres		-54	-4 394	4 340	-99%
Intérêts Minoritaires	5.10		-5	5	-100%
Provisions	5.12	2 864	4 187	-1 323	-32%
Dettes		19 012	21 982	-2 970	-14%
Emprunt et dettes financières	5.13	3 473	3 659	-186	-5%
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	3 730	4 132	-402	-10%
Autres dettes et comptes de régularisation	5.15	11 809	14 191	-2 382	-17%
TOTAL PASSIF		34 058	33 584	474	1%

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT en KEuros	Note	31/12/2024 12 MOIS	31/12/2023 12 MOIS	Variation	%
Chiffre d'affaires	6.1	13 864	20 408	-6 544	-32%
Autres produits d'exploitation	6.2	2 300	2 793	-493	-18%
Achats consommés	6.3	-3 140	-4 589	1 449	-32%
Charges de personnel	6.4	-11 592	-17 605	6 013	-34%
Autres charges d'exploitation	6.3	-2 381	-5 101	2 720	-53%
Impôts et taxes		-344	-358	14	-4%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6.5	-1 731	-3 208	1 477	-46%
Résultat d'exploitation avant dotation aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition		-3 024	-7 659	4 636	61%
Dotations aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition	6.6		-8 671	8 671	-100%
Résultat d'exploitation après dotation aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition		-3 024	-16 330	13 306	81%
Charges et produits financiers	6.7	245	-171	415	243%
Charges et produits exceptionnels	6.8	2 027	-7 733	9 760	126%
Impôts sur les résultats	6.9	2 301	1 488	813	55%
Résultat net des entités intégrées		1 549	-22 746	24 295	107%
Résultat des sociétés cédées		-188		-188	
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 361	-22 746	24 107	106%
Dont Intérêts minoritaires		5	-1 578	1 583	100%
Dont Résultat net (Part du Groupe)		1 356	-21 168	22 524	106%
Résultat par action en euros		0,015	-0,266		
Résultat dilué par action en euros		0,015	-0,266		

Tableaux de flux de trésorerie

En K€	31/12/24	31/12/23
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net des sociétés intégrées	1 361	-22 746
Dotations aux amortissements et provisions	1 679	16 464
Reprises aux amortissements et provisions	-1 123	0
Plus et moins-values de cession nettes d'impôt	-1 150	23
Variation Impôts différés		950
Augmentation des intérêts courus	49	0
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	-235	-796
Marge Brute Autofinancement	581	-6 104
Variation des créances clients	465	1 345
Variation des autres créances et comptes de régularisation	201	2 600
Variation des dettes fournisseurs	140	483
Variation des autres dettes et comptes de régularisation	-1 201	4 304
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-395	8 731
Flux net de trésorerie généré par l'activité	187	2 627
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-2 117	-2 045
Acquisition d'immobilisations corporelles	-16	-57
Acquisition d'immobilisations financières	-27	-154
Acquisition de bitcoins	-3 618	
Variation des fournisseurs d'immobilisations		-165
Encaissement de subventions		5
Flux liés aux investissements	-5 778	-2 417
Cession et Réduction d'immobilisations financières	128	35
Flux liés aux cessions d'immobilisations	128	35
Trésorerie nette/ acquisitions et cessions de filiales	1 187	315
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 463	-2 067
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	3 496	2 044
Variation des comptes courants	-81	-3
Nouveaux Emprunts	1 300	
Remboursement des emprunts	-595	-548
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 120	1 493
Incidence des variations de taux de change	-1	-1
TRESORERIE A L'OUVERTURE	19	-2 021
Correction de la trésorerie d'ouverture		-12
Reclass. des billets à ordre des Concours Bancaires vers Emprunts (note 5.8)	801	
TRESORERIE A LA CLOTURE	663	19
Disponibilités	729	1 355
Concours Bancaires Courants	-67	-1 336
Détail de la Trésorerie à la clôture	663	19
Prix acquisition des sociétés entrantes		
Trésorerie de sortie	162	495
Prix de cession des titres	1 025	-180
Détail des incidences de variation de périmètre	1 187	315

SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Stratégie de « Bitcoin Treasury Company » du groupe

The Blockchain Group a lancé le 5 novembre 2024 une nouvelle stratégie pionnière en Europe de « Bitcoin Treasury Company » focalisée sur un objectif d'augmentation du nombre de Bitcoin par action, en s'appuyant sur les excédents de trésorerie de la holding en lien avec les opérations d'augmentation de capital et sur des instruments de financement adaptés.

Cette stratégie de « Bitcoin Treasury Company » vise une accumulation et une détention perpétuelle de Bitcoin - i.e., sans intention de vente, dans une logique de long terme.

A cet effet, la Société a réalisé en novembre et décembre 2024 :

- une première augmentation de capital en novembre 2024, d'un montant global d'1.000.000 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 5.000.000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,20 euro, prime d'émission incluse, permettant une première acquisition d'environ 15 BTC ;
- une seconde augmentation de capital en décembre 2024, d'un montant global de 2.499.998,40 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 8.333.328 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,30 euro, prime d'émission incluse, permettant une acquisition d'environ 25 BTC supplémentaires.

Le choix de Bitcoin comme actif de réserve stratégique s'appuie sur ses attributs uniques : rareté, sécurité et décentralisation inégalées. Avec un approvisionnement limité à 21 millions d'unités, Bitcoin est l'unique actif accessible au niveau mondial dont la rareté est vérifiable et inaltérable, offrant ainsi un potentiel de réserve de valeur sans équivalent. En adoptant Bitcoin comme pilier de son bilan, The Blockchain Group se positionne au cœur des marchés de capitaux digitaux.

La Société s'engage à suivre les meilleures pratiques de l'industrie pour la gestion de ses réserves en Bitcoin, en collaborant avec des partenaires de niveau institutionnel et en fournissant une communication régulière et transparente sur l'évolution de sa stratégie Bitcoin étant précisé qu'il n'existe aucune restriction légale ou contractuelle à l'utilisation des bitcoins détenus par la société.

Par ailleurs, The Blockchain Group continuera à développer ses activités de Data intelligence, Intelligence Artificielle et technologies décentralisées, portées par ses filiales opérationnelles TRIMANE et IORGA Group.

Continuité d'exploitation

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le 24 juillet 2024, le projet de plan de continuation, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public).

Cette décision met fin à la procédure de redressement judiciaire de la Société et valide l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière du groupe formé par la Société et ses filiales.

Au cours de cette audience, la Société a présenté en détail sa stratégie basée autour du recentrage de ses activités sur les services dans les domaines de la deeptech (dataintelligence, datascience, IA, Web2 et Web3). Ces activités sont portées principalement par les sociétés TRIMANE et IORGA Group, filiales de la Société.

Au-delà de la sortie de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation intègre notamment :

- un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en 4 ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- la poursuite du plan d'économie sur les frais de structure ;
- une simplification de l'organigramme juridique.

Le Groupe a également initié un recentrage des filiales opérationnelles sur leur domaine de spécialisation avec, de premiers résultats encourageants. Par ailleurs, la synergie entre les équipes s'est également améliorée avec des projets communs à destination des clients.

En parallèle, le plan de restructuration du Groupe se poursuit conformément aux prévisions (plan d'économie sur les frais de structure et sur les dépenses fournisseurs, rationalisation de l'organigramme, etc). § Note 2 – Continuité d'exploitation de l'annexe des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant la date de clôture, font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité de la période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la nouvelle stratégie du groupe.

Focus sur les activités du groupe et les faits marquants à la clôture annuelle

The Blockchain Group, seule société cotée en France spécialisée en conseil technologique et marketing dans la blockchain, publie ses résultats annuels 2024.

THE BLOCKCHAIN GROUP est une Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 3.735.377,96 € (soit 93.384.449 actions), dont le siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux 504 914 094 R.C.S. Nanterre.

La société a été introduite en bourse le 28/06/2011, et elle est cotée sur le marché Euronext Growth (ALTBG ; Code ISIN : FR0011053636).

The Blockchain Group est principalement composée des lignes de métiers suivantes :

- Data, IA : TRIMANE, DIPTEK
- Web2, Web 3, Blockchain : IORGA Group

La société a été créée en 2008 et est cotée sur le marché Euronext Growth Paris, The Blockchain Group est spécialisé dans les prestations de services dédiées à l'accompagnement des entreprises dans l'exploitation des technologies dites deep tech. Le Groupe propose de nombreux services autour de ces métiers via des contrats de prestations en régie, forfait, Tierce Maintenance applicative ou conseil.

L'exercice 2024 a été marqué par la réalisation d'un plan de restructuration stratégique, juridique et organisationnel ayant permis un retour à la rentabilité et le lancement d'une stratégie de « Bitcoin Treasury Company ».

Faits marquants postérieurs à la clôture annuelle

Emission d'obligations convertibles (OCA)

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2025, le Conseil d'Administration de The Blockchain Group a décidé, le 4 mars 2025, de faire usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la 5ème résolution à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 mars 2025 afin de mettre en œuvre cette délégation de compétence et a décidé :

(i) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant initial nominal de 48.600.000 euros, représenté par 48.600.000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune, dont 1.000.000 Convertibles Bonds A-01 et 47.600.000 Convertibles Bonds B-01 (les « OCA Tranche 1 ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion, et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, d'un nombre initial de 89.367.393 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,544 € ;

(ii) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA, dans les trois mois suivant l'émission des OCA Tranche 1, d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant nominal global initial de 72.900.000 euros, représenté par 72.900.000 obligations convertibles dont 1.500.000 Convertibles Bonds A et 71.400.000 Convertibles Bonds B, d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune (les « OCA Tranche 2 », ensembles avec les OCA Tranche 1, les « OCA ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, la souscription d'un nombre maximum de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,707 € ; étant rappelé que ces émissions d'OCA par The Blockchain Group Luxembourg SA sont régies par le droit luxembourgeois. Les Convertibles Bonds A sont souscrites en Euros et les Convertibles Bonds B sont souscrites en Bitcoin, et

(iii) la réalisation d'une augmentation de capital par la Société dans la limite de la création d'un nombre initial de 89 367 393 actions ordinaires nouvelles résultant de la conversion des OCA Tranche 1, ainsi que d'un nombre initial de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles issues de la conversion des OCA Tranche 2, sous réserve de tout ajustement nécessaire à la préservation des droits des porteurs d'OCA.

L'augmentation de capital sera réalisée par la Société en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux OCA. Elle sera effectuée en numéraire et libérée par compensation de créance, conformément aux dispositions de la cinquième résolution susvisée. Les OCA Tranche 1 permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre maximum de 89.367.393 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription de 0,544 € par action, soit un premium de 30% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des vingt derniers jours de bourse précédant la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 2025.

En cas d'exercice de l'option de souscription aux OCA Tranche 2, les OCA Tranche 2 permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre initial de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription de 0,707 € par action, soit avec un premium de 30% par rapport au prix de conversion des OCA Tranche 1. Les OCA seront convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse, consécutifs atteigne au moins 130% du prix de conversion.

Acquisition de 580 BTC

Le 26 mars 2025, The Blockchain Group a confirmé la réalisation définitive de l'acquisition par sa filiale détenue à 100%, The Blockchain Group Luxembourg SA, de 580 BTC pour 47,3 millions d'euros à 81 550 euros par bitcoin avec le produit de l'émission d'obligations convertibles réalisée par cette dernière et annoncée le 6 mars 2025.

The Blockchain Group adopte le 'BTC Yield'*, le 'BTC Gain'* et le 'BTC € Gain'* comme indicateurs clés de performance (KPIs) pour sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company » lancée le 5 novembre 2024. Le groupe atteint depuis le début de l'année un 'BTC Yield'* de ~709,8%*, un 'BTC Gain'* de ~283,9 BTC*, et un 'BTC € Gain'* de ~23,2 millions d'euros*.

**Données non auditées*

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée ¹	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée ²	'BTC Yield' depuis le début de l'année	'BTC Gain' depuis le début de l'année	'BTC € Gain' depuis le début de l'année
26 mars 2025	620	93 384 449	186 413 174	332	709.8%	283,9	€23 152 139
4 décembre 2024	40	93 384 449	95 264 449	41	141.2%	21,2	€1 916 705
5 novembre 2024	15	85 051 121	85 051 121	17	-	-	-

La Société utilise le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs de suivi de sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company ». Ces indicateurs illustrent la manière dont la Société finance l'acquisition de bitcoin au cours d'une période donnée :

- (i) Le 'BTC Yield' est un KPI qui reflète l'évolution en pourcentage, au cours d'une période donnée, du rapport entre le total des BTC détenus et le nombre d'actions en circulation sur une base totalement diluée (i.e., actions émises et à émettre) ;
- (ii) Le 'BTC Gain' est un KPI qui représente le nombre de BTC détenus par la Société au début d'une période multiplié par le 'BTC Yield' pour cette période (e.g., entre deux acquisitions de bitcoins, sur une année, sur un semestre, etc) ;
- (iii) Le 'BTC € Gain' est un KPI qui représente la valeur en euros du 'BTC € Gain' calculé en multipliant le 'BTC Gain' par le prix d'acquisition en euros par BTC de la dernière acquisition de la période applicable. La Société a choisi la dernière acquisition de la période applicable pour déterminer le prix de marché du bitcoin dans le seul but de faciliter ce calcul illustratif.

A ce jour, The Blockchain Group et sa filiale The Blockchain Group Luxembourg SA détiennent un total de 620 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 50,5 millions d'euros sur la base d'une valeur moyenne de 81480 euros par bitcoin, étant précisé qu'il n'existe aucune restriction légale ou contractuelle à l'utilisation de ces bitcoins par le groupe.

Emission de bons de souscription d'actions (BSA)

Le 8 avril 2025, la société a annoncé la mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 0,544 € représentant une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025. 7 BSA donneront le droit à leur porteur de souscrire, sur une durée de 1 an à compter de leur attribution (11 avril 2025), à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant total maximum de 7 257 305,44 euros.

Le montant minimal de souscription est fixé à 14 000 BSA pour 2 000 actions nouvelles, étant précisé que les actionnaires disposant de moins de 14 000 BSA auront la possibilité de vendre leurs BSA ou d'acheter des BSA complémentaires sur le marché, à leur discrétion.

Les BSA seront admis à la négociation sur Euronext Growth à compter de leur date d'attribution. Cette opération vise (i) à remercier les actionnaires actuels de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera valorisé sur le marché et (ii) à accélérer la stratégie d'accumulation de Bitcoin lancée le 5 novembre 2024, dont l'objectif est d'augmenter le nombre de Bitcoin par action au fil du temps. Accélération de la stratégie d'accumulation de Bitcoin avec l'ensemble des actionnaires

Objectifs de l'opération

Cette opération d'émission de BSA 2025-01 attribués gratuitement à tous les actionnaires proportionnellement à leur nombre d'actions, vise à :

- remercier les actionnaires actuels de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera coté et valorisé sur le marché ;
- permettre le financement de l'accélération de la stratégie de « Bitcoin Treasury Company » lancée par la Société le 5 novembre 2024. Les termes et conditions des BSA 2025-01 sont mis à disposition concomitamment au présent communiqué sur le site Internet de la Société.

Description de l'opération

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2025 (1ère résolution), le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 4 avril 2025, a décidé de l'émission et de l'attribution gratuite de 93.384.449 bons de souscription d'actions à l'ensemble des actionnaires de la Société selon les modalités détaillées ci-après.

Cette attribution gratuite de BSA vise à remercier l'ensemble des actionnaires de The Blockchain Group, chaque actionnaire va ainsi se voir remettre gratuitement un BSA 2025-01 pour chaque action de la Société détenue en date du 10 avril 2025. Sur la base du capital de la Société au 10 avril 2025, un maximum de 93.384.449 BSA 2025-01 seront émis. Les BSA 2025-01 qui seraient attribués à la Société à raison de ses actions auto détenues seront immédiatement annulés au jour de l'attribution.

7 BSA 2025-01 donneront le droit à leur porteur de souscrire à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant (avant neutralisation des BSA attribués aux actions auto-détenues) un produit brut d'exercice d'un montant total maximum de 7 257 305,44 euros, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 533.625,40 euros.

Le montant minimal de souscription est fixé à 1.088 euros, correspondant à 2.000 actions nouvelles au prix de 0,544 euros chacune par exercice de 14.000 BSA 2025-01.

Ainsi, tout actionnaire titulaire, le 10 avril 2025, d'un nombre d'actions inférieur à 14.000 se verra attribuer un nombre de BSA 2025-01 inférieur au seuil de souscription visé ci-dessus.

Ces actionnaires auront la faculté de vendre ces BSA 2025-01 sur le marché, ou, s'ils souhaitent les exercer, d'acquérir sur le marché un nombre de BSA 2025-01 leur permettant d'atteindre le seuil de souscription.

Le prix d'exercice de 0,544 € par action représente une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025.

Perspectives et stratégie à moyen terme

La stratégie du groupe reste basée sur les points suivants :

- accélérer la stratégie de « Bitcoin Treasury Company » ;
- capitaliser sur l'expertise et bénéficier des renommées des sociétés historiques pour engranger de nouveaux marchés ;
- développer les activités opérationnelles du groupe autour de ses entités historiques TRIMANE et IORGA Group.

Répartition du capital de The Blockchain Group au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le capital de la Société s'élève à 3 735 377, 96 € divisé en (93.384.449) actions ordinaires d'une valeur nominale de (0,04 €) chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré en 2024.

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL	% DROITS DE VOTE
Management	11 899 918	12,74 %	12,74 %
Flottant & Institutionnel	81 484 531	87,26%	87,26%
Nombre actions composant le capital	93 384 449	100,00%	100,00%

Recherche et développement

La société mène depuis toujours des activités de recherche et développement pour rester à la pointe de la technologie sur ses domaines de prédilections. La recherche et développement s'inscrit particulièrement dans les domaines de l'intelligence artificielle et des technologies Web3.

Le total des coûts R&D supportés par le groupe s'élève à 2 564 k€ en 2024 contre 3 153 k€ au 31 Décembre 2023.

Ces dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis.

Il s'agit des développements des composants logiciels et des applications pour nos plateformes

Dataops, Coach-IQ, LegalSuite et Apy.3 effectivement commercialisés ou en cours de commercialisation.

Les frais de développement activés au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 478 k€ et peuvent s'analyser de la manière suivante :

- développements DIPTEK : 1 443 k€,
- développements TRIMANE : 349 k€,
- développements IORGA Group : 686 k€.

La durée d'amortissement envisagée est de trois ans, à la date de mise en service des projets.

CONTRÔLE INTERNE ET FACTEUR DE RISQUE

Compte tenu de la nature de son activité, la Société n'est pas susceptible d'engendrer un risque environnemental majeur.

Gestion des risques

Le Groupe s'appuie notamment sur le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatifs aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne publiés par l'AMF en 2010 et sur le guide sur l'information périodique des sociétés cotées (Doc 2016-05) de l'AMF.

Principes généraux de gestion des risques :

Les facteurs de risques identifiés, à ce jour, par la Société sont rappelés dans le paragraphe « gestion des risques » du rapport de gestion.

À ce jour, la Société a recensé les grandes familles de risques suivantes :

- risques juridiques,
- risques clients et fournisseurs,
- risques de marché,
- risques de liquidité.

Une revue de ces risques sera effectuée annuellement afin de mettre à jour ces derniers avec les personnes directement concernées. L'objectif de cette revue sera de formaliser la liste des actions à mettre en place pour maîtriser ces risques, ainsi que d'évaluer l'efficacité des actions mise en œuvre.

La gestion des risques et le contrôle interne sont gérés par différents acteurs en fonction de leur périmètre d'action. Les différents services ont pour objectifs de s'assurer notamment de la pertinence, de la fiabilité et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne, ainsi que des procédures destinées à identifier et gérer les risques liés à son activité et à ses informations dont les comptables et financières. À la lumière de ses objectifs de croissance, le Groupe entend renforcer ses procédures et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Principes généraux de contrôle interne

La Société a adopté la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des Marchés Financiers selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières ; et
- d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

La Société a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la Société seront atteints ni que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de 4 personnes, avec le support de cabinets d'expertise comptable notamment pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés, en France ainsi qu'à l'étranger.

Cette séparation des tâches, entre compétences internes et aide externe, est un élément clef du dispositif de contrôle interne du Groupe.

La réalisation de la paie est également confiée à une société externe.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société,
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

La probabilité d'occurrence est évaluée sur 3 niveaux, selon l'échelle qualitative suivante :

- faible,
- moyenne,
- élevée.

L'ampleur du risque représente l'impact de cet événement sur l'entreprise, s'il venait à advenir. Il est mesuré selon l'échelle qualitative suivante :

- faible,
- moyenne,
- élevé.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- faible,
- moyenne,
- élevé.

Tableau synthétique

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
Risques financiers			
Risques liés a des besoins de financement complémentaires	Faible	Elevé	Moyen
Risque de liquidité	Elevé	Elevé	Elevé
Risque de dilution	Moyenne	Moyenne	Moyen
Risques liés aux Bitcoins	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés a l'activité de la Société			
la situation en Russie/Ukraine au regard du contexte géopolitique actuel	Faible	Faible	Faible
Risques liés au modèle économique basé sur la technologie blockchain	Faible	Faible	Faible
Risques liés aux services proposés par la Société	Faible	Faible	Faible
Risques liés à la rapidité des évolutions technologiques	Moyenne	Moyenne	Moyen
Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle	Faible	Moyenne	Moyen
Risques liés à l'environnement concurrentiel	Moyenne	Moyenne	Moyen
Risques liés à la gestion de la croissance de l'activité	Faible	Faible	Faible
Risques liés à la sécurité des données	Moyenne	Moyenne	Moyen
Risques liés à l'organisation de la Société et aux collaborateurs clés			
Risques liés au management et hommes clés	Moyenne	Elevé	Moyen
Risques liés a l'environnement réglementaire			
Risques réglementaires	Moyenne	Elevé	Moyen

En complément, la Société porte à la connaissance des investisseurs que la mise en place d'une stratégie de « Bitcoin Treasury Company » expose la Société à plusieurs risques, notamment :

- **volatilité extrême du cours du Bitcoin** : Le prix du Bitcoin est sujet à de fortes fluctuations, pouvant entraîner une dépréciation rapide et significative du Bitcoin détenu par la Société ;
- **risques réglementaires et fiscaux** : Le cadre réglementaire et fiscal applicable aux actifs numériques évolue rapidement et diffère selon les juridictions. Des changements législatifs ou des décisions des autorités de marché pourraient avoir un impact défavorable sur la détention et l'utilisation du Bitcoin par la Société ;
- **risques opérationnels et de cybersécurité** : La détention de Bitcoin nécessite la mise en place de mesures de sécurité strictes (portefeuilles numériques sécurisés, clés privées, protocoles de stockage à froid). Toute faille de sécurité, perte d'accès aux clés privées ou attaque informatique pourrait entraîner une perte totale ou partielle du Bitcoin.

Risques liés à l'activité de la société

Risque de ralentissement macroéconomique lié à la situation géopolitique

Les comptes consolidés de la société de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités n'ont pas été affectées par la situation en Russie/Ukraine au regard du contexte géopolitique actuel.

Risques liés au modèle économique basé sur la technologie blockchain

L'exposition de la Société à la technologie blockchain a été fortement réduite suite aux changements d'orientations stratégiques opérés fin 2023 et à la fermeture de la société Eniblock.

Le risque a donc baissé depuis l'année dernière. Il passe d'Élevé à Faible.

Risques liés aux services proposés par la société et à la rapidité des évolutions technologiques

Le Groupe opère dans un secteur compétitif caractérisé par des évolutions technologiques rapides des changements fréquents dans les besoins des clients et l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles fonctionnalités. Les performances futures du Groupe dépendront ainsi de sa capacité à rester à la pointe de la technologie. Dans le domaine des nouvelles technologies, le succès commercial dépend de nombreux facteurs, dont la capacité d'innovation, la croissance de ses nouvelles offres de services avec une croissance de sa base clients actuelle autour de technologies plus mature, et la situation économique, que celles qui prévalent dans les secteurs industriels et commerciaux de ses clients.

Le modèle économique du groupe repose sur les prestations de services dans les « deep tech » auprès de nos clients.

Notre base client existe depuis plus d'une vingtaine d'année, et avec la croissance des demandes autour de la data intelligence, de l'IA et du Web 3, le risque global au niveau du groupe est fortement restreint.

En conclusion, la Direction estime que l'impact de ces risques sur l'activité serait moyen.

Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle

Ce risque était principalement porté en 2023 par la filiale Eniblock.

Le Groupe estime ce risque net comme faible.

Autres risques

Risques liés à la gestion de la croissance de l'activité de la Société

Avec son recentrage sur ses offres historiques (Data Intelligence, IA, Web 2 et Web3) le groupe anticipe une croissance maîtrisée de son activité.

L'absorption d'une telle croissance par le groupe dépend en partie de sa capacité à anticiper et gérer cette croissance. À cet effet, le groupe devra notamment :

- appréhender les évolutions technologiques et juridiques qui vont façonner les divers cas d'usage des technologies utilisées avec risque de perte de compétitivité ;
- recruter et former du personnel qualifié pouvant soutenir les ambitions de croissance des activités de la Société.

La politique en termes de recherche au sein du groupe permet d'être serein sur l'appréhension des évolutions technologiques.

La mise en place du Camp des développeurs par The Blockchain Group offre au groupe une souplesse et une marge de manœuvre non négligeables pour s'adapter aux évolutions rapides de ses besoins.

En conclusion, le groupe estime ce risque net comme faible.

Risques liés à la sécurité des données

Les législations et réglementations relatives à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles évoluent constamment et si le groupe et ses filiales ne les respectent pas ou donnent l'impression qu'ils ne les respectent pas, son activité pourrait en être impactée.

Toutes les sociétés du groupe sont soumises à la législation européenne relative à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles (RGPD) qu'elles collectent auprès de leurs utilisateurs, clients ; ces lois sont en perpétuelle évolution et continueront de l'être pendant un certain temps.

Le groupe pourrait être amené à engager des dépenses supplémentaires, notamment en renforçant sa politique de contrôle interne et à modifier ses pratiques afin de se conformer à ces différentes obligations.

La Direction estime que l'impact de ces risques sur l'activité serait faible

Risques de liquidité

En fin d'année 2024, le groupe a mis en place une stratégie d'optimisation de sa trésorerie en faisant l'acquisition de nombreux Bitcoin.

Le prix du Bitcoin est sujet à de fortes fluctuations, pouvant entraîner une dépréciation rapide et significative du Bitcoin détenu par la Société.

Contrairement aux actifs traditionnels, la liquidité du Bitcoin peut être affectée par des variations de marché soudaines, des restrictions réglementaires ou des dysfonctionnements des plateformes d'échange, rendant plus difficile la conversion du Bitcoin en monnaie fiduciaire si nécessaire.

Risques réglementaires et fiscaux

Le cadre réglementaire et fiscal applicable aux actifs numériques évolue rapidement et diffère selon les juridictions. Des changements législatifs ou des décisions des autorités de marché pourraient avoir un impact défavorable sur la détention et l'utilisation du Bitcoin par la Société.

Risques opérationnels et de cybersécurité

La détention de Bitcoin nécessite la mise en place de mesures de sécurité strictes (portefeuilles numériques sécurisés, clés privées, protocoles de stockage à froid). Toute faille de sécurité, perte d'accès aux clés privées ou attaque informatique pourrait entraîner une perte totale ou partielle du Bitcoin.

Risques liés à la dilution / au capital potentiel

Par ailleurs, dans la mesure où la Société lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner accès à terme au capital de la Société, ses actionnaires pourraient être dilués.

L'émission des Obligations Convertibles en Actions (« OCA ») indiqué dans le paragraphe « Faits marquants postérieurs à la clôture annuelle » peut entraîner un risque de dilution pour les actionnaires.

Risques de change

La quasi-totalité de ses règlements et paiements étant effectués en euro, la société n'est pas exposée à des risques de change.

Assurances et couvertures de risques

Le groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec ses activités. Ces polices et leur adéquation aux besoins de l'entreprise sont revues régulièrement.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de risque significatif non assuré.

ELEMENTS FINANCIERS

Présentation du compte de résultat

Les chiffres significatifs du compte de résultat consolidé du groupe sont les suivants. Ce comparatif s'établit avec l'intégration de l'activité de ENIBLOCK sur 6 mois pour l'exercice 2023. Cette société a été déconsolidée à compter du 1^{er} juillet 2023 cf. § Note 2 – Périmètre de consolidation.

EN MILLIERS D'EUROS	2024 (12 mois)	2023 (12 mois)	VARIATION	%
Chiffres d'affaires net	13 864	20 408	-6 544	-32,1%
EBITDA retraité	910	-2445	3355	137,2%
Résultat d'exploitation	-3024	-7659	4 635	60,5%
Résultat financier	245	-170	415	244,1%
Résultat courant	-2 779	-7 830	5 051	64,5%
Résultat exceptionnel	2027	-7733	9760	126,2%
Résultat Net	1 361	-22 746	24 107	106,0%

(1) **EBITDA = Résultat d'exploitation avant dep. GW+ Dotations nettes d'exploitation aux amortissements et provisions + CIR**

Le total du chiffre d'affaires consolidé s'élève à 13 864 k€ contre 20 408 k€ au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de -32,1 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 16 164 k€ contre 23 201 k€ au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de -30,3%, essentiellement dû au recentrage sur les activités historiques du groupe.

Les frais généraux s'élèvent à 5 521 k€ contre 9 691 k€ au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de -43 %, les sociétés TRIMANE et IORGA Group sont les principales contributrices.

Le montant des charges de personnel s'élève à 11 592 k€ contre 17 605 k€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de -34% (voir détail des effectifs p27).

Ainsi, les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 19 188 k€ contre 30 861 k€ au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de -37,8%. En raison de la stratégie de recentrage et du plan d'économies mis en œuvre par le management du groupe au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (3 024) k€ contre (7 659) k€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est de 245 k€ contre (171) k€ pour l'exercice précédent, le résultat courant part du groupe de l'exercice ressort à (2 779) k€ contre (7 830) k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de 2 027 k€ contre (7 733) k€ pour l'exercice précédent et est principalement composé de reprises aux provisions pour risques et charges et de la plus-value liée à la cession des titres ITAQUE.cf. § Note 5.22 Résultat exceptionnel

L'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit donc par un résultat après amortissement, bénéficiaire de 1 361 k€ contre un résultat déficitaire de (22 746) k€ l'année précédente.

Présentation du bilan

BILAN ACTIF en KEuros		Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Actif Immobilisé			20 891	20 850	41	0%
Immobilisations incorporelles	5.1	20 374	20 147	227	1%	
<i>Dont écart d'acquisition positif</i>	5.2	15 956	15 956			
Immobilisations corporelles	5.3	167	289	-123	-42%	
Immobilisations financières	5.4	351	414	-63	-15%	
Actif Circulant			13 167	12 734	433	3%
Clients et comptes rattachés	5.5	3 950	5 599	-1 650	-29%	
Autres créances et comptes de régularisation	5.6	4 870	5 780	-910	-16%	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	5.8	3 618		3 618		
Disponibilités	5.8	729	1 355	-625	-46%	
TOTAL DE L'ACTIF			34 058	33 584	474	1%

BILAN PASSIF en KEuros		Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Capitaux propres (part du groupe)		5.9	12 182	7 420	4 762	64%
Capital social		3 735	3 180	555	17%	
Primes		35 451	32 510	2 941	9%	
Réserves et résultat consolidés		-26 950	-23 876	-3 074	13%	
Autres		-54	-4 394	4 340	-99%	
Intérêts Minoritaires	5.10		-5	5	-100%	
Provisions		5.12	2 864	4 187	-1 323	-32%
Dettes			19 012	21 982	-2 970	-14%
Emprunt et dettes financières	5.13	3 473	3 659	-186	-5%	
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	3 730	4 132	-402	-10%	
Autres dettes et comptes de régularisation	5.15	11 809	14 191	-2 382	-17%	
TOTAL PASSIF			34 058	33 584	474	1%

Tableau des résultats des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est requis par le Code de Commerce, conformément à l'article R-225-102, et est présenté ci-après :

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 230 351	1 988 311	2 304 871	3 180 325	...3.735.378.
Nbre des actions ordinaires existantes	30 758 771		57 621 013	79 508 121	93 384 449
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	699 732	3 370 387	2 551 150	2 892 082	...2.448.990.
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 191 751	-46 298	-1 216 048	-13 707 394	...-7.225.707.
Impôts sur les bénéfices		-20 360	-75 969		
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 283 252	-359 511	-4 136 502	-22 792 051	-3 848 828
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions			-0.02	-0.17	-0.08
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.04		-0.07	-0.29	-0.04
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	8	4	13	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	186 095	520 221	492 417	1 105 144	...374.367.
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	99 009	218 809	212 426	443 225	...182.555.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de (3.848.828,10) euros, de la façon suivante :

Affectation au compte « report à nouveau » pour : (3.848.828,10) euros

Portant ainsi le report à nouveau à (34.365.809,72) euros et une situation nette de 4.820.807,90 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à la distribution d'aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demanderons de constater qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire visée à l'article 39-4 du même code n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2024.

Tableau des délais clients et fournisseurs (comptes sociaux)

Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

ART. D 441 I-1		1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 jours et plus	Total (1 j et plus)
FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET DONT LE TERME EST ÉCHU	0 jour	jours	jours	jours		
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Montant total des factures concernées HT en K€	1 352,72 €	2 277,04 €	0,93 €	314,55 €	5 180,50 €	7 773,01 €
Nbre factures concernées						
% du montant total HT des Factures	0,00%	17,16%	0,01%	2,37%	39,04%	58,58%
(B) Factures exclues relatives à des dettes intragroupes						
Nbre factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues HT	- €	- €	- €	- €	- €	- €
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ART. L 441-6 OU ART. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)						

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement : 60 jours

Délais contractuels : chaque facture est suivie avec son propre délai contractuel. Les délais contractuels vont de paiement à réception à 30 jours

Ce tableau exclut les factures reçues ante ouverture de la procédure de redressement judiciaire qui a pour conséquence le gel du passif à compter du 6 décembre 2023.

Le nombre de factures exclues est de 202 factures représentant 4 039 525,27 €.

Compte tenu du plan de continuation qui a été approuvé par le Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 24 juillet 2024, ces dettes seront remboursées selon l'échéancier suivant :

23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029	23/07/2030	23/07/2031	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
1%	1%	5%	6%	8%	10%	12%	14%	19%	24%

Factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

ART. D 441 I-1	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1) et plus
FACTURES EMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET DONT LE TERME EST ÉCHU						
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Montant total des factures concernées HT en K€	- € 4	- € 4	- € 4	- € 4	0 € 12	0 € 20
Nbre factures concernées						20
% du montant total HT des Factures	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues relatives à des dettes intragroupes						
Nbre factures exclues						
Montant total des factures exclues HT	176 000,00 €	- €	176 000,00 €	176 000,00 €	549 000,00 €	901 000,00 €

(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ART. L 441-6 OU ART. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement : 60 jours

Délais contractuels : chaque facture est suivie avec son propre délai contractuel. Les délais contractuels vont de paiement à réception à 30 jours

Endettement du Groupe au 31 décembre 2024

L'endettement financier net du groupe s'établit à 2 744 k€ contre 2 304 k€ au titre de l'exercice précédent.

TRESORERIE DISPONIBLE	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	729	1 355
TRESORERIE DISPONIBLE	729	1 355

DETTES FINANCIERES	31/12/2024	31/12/2023
Concours bancaires Courants	67	535
Emprunts Obligataires	1 300	
Emprunts dettes Leasings		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 209	2 141
Comptes Courants Associés	47	183
Interêts Courus / Emprunts	49	
Billets à ordre gelés par le RJ	801	801
TOTAL DETTES FINANCIERES	3 473	3 659

ENDETTEMENT FINANCIER NET	-2 744	-2 304
---------------------------	--------	--------

Commissaires aux Comptes

BCRH et Associés

Représenté par Monsieur : Paul GAUTEUR 3, rue d'Héliopolis – 75017 PARIS

Date de premier mandat : 25 juin 2020

Echéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Cabinet membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Grant Thornton

Représenté par Monsieur Samuel Clochard.

29, rue du Pont – CS20070 – 92 578 Neuilly sur Seine Cedex Date de premier mandat : 26 juin 2020

Echéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

Rémunération des Commissaires aux Comptes

Au niveau de l'ensemble du Groupe, les honoraires des commissaires aux comptes au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 138 k€ HT (contre 177 k€ en 2023).

Montants HT en k€	GRANT THORNTON		BCRH & Associés		KEDROS		CFCA	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
AUDIT LEGAL								
Emetteur	47 000 €	61 225 €	47 000 €	55 600 €				
Filiales	8 580 €	13 490 €	16 312 €	23 012 €	12 312 €	12 012 €	7 050 €	11 385 €
Sous-total	55 580 €	74 715 €	63 312 €	78 612 €	12 312 €	12 012 €	7 050 €	11 385 €
AUTRES PRESTATIONS								
Emetteur								
Filiales								
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	55 580 €	74 715 €	63 312 €	78 612 €	12 312 €	12 012 €	7 050 €	11 385 €
	2024				2023			
TOTAL GENERAL					138 254 €		176 724 €	

Filiales et participations (comptes sociaux)

Nous vous exposons, en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur les résultats financiers des principales filiales et des sociétés contrôlées par le Groupe.

Le tableau des filiales et participations est présenté infra dans l'annexe des comptes consolidés du groupe. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée, ni succursale.

AU 31 DÉCEMBRE 2024	Méthode de consolidation	% d'intérêts	Date d'entrée de périmètre	Capital	CA	RNC
FILIALES FRANÇAISES						
THE BLOCKCHAIN LAND	IG	53,50%	juil.-14	2 000	-	16 642
TBG CSF	IG	94,00%	août-18	2 000	-	129 486
IORGA GROUP	IG	100,00%	avr.-20	712 690	6 029 442	565 831
TRIMANE GROUP (TRIMAESYS,TRIMANE)	IG	100,00%	juil.-21	415 000	9 495 559	989 992
DIPTEK	IG	100,00%		10 000	-	745 263
SAS BLOCK INVEST	IG	100,00%		31 354	-	1 115

AU 31 DÉCEMBRE 2024	Méthode de consolidation	% d'intérêts	Date d'entrée de périmètre	Capital	CA	RNC
FILIALES ÉTRANGÈRES						
SHOPBOT Inc (CANADA)	IG	100,00%	juil.-16	68		
WINDMAKERS SERVICE CO	IG	100,00%		26 335		
Blockchain Group NORTH AMERICA	IG	100,00%		6 877		
BLOCKCHAIN LAB	IG	100,00%		6 877		
TBGNA Consulting	IG	100,00%		348 314		

Ressources Humaines

Gestion des effectifs

Au 31 décembre 2024, le Groupe employait 132 salariés répartis comme suit :

ENTITÉ DU GROUPE	SERVICES	CADRE	NON CADRE	EFFECTIFS AU 31/12/2024	EFFECTIF MOYENS
Iorga	Total	45	-	45	52,68
	Structure	3	-	3	
	Ingénieurs, Chef de Projet	42	-	42	
Trimane	Total	83	-	83	74,32
	Structure	6	-	6	
	Ingénieurs, Chef de Projet	77	-	77	
The Blockchain Group	Total	4	-	4	6,4
	Structure	4	-	4	
TOTAL				132	133,4

Participation des salariés dans le capital de la Société

Aucun accord d'intéressement ou de participation des salariés n'a été mis en place par le groupe à la date du présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés du groupe et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2024, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise ou étant frappées d'incessibilité.

INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ: ACTIONNARIAT

Relations avec les investisseurs individuels

Le site internet Euronext comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels, etc Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier à l'adresse : <https://www.euronext.com/fr>

Relations avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs, qu'ils rencontrent tout au long de l'année, principalement sur la place financière de Paris. Des réunions avec les actionnaires, investisseurs et analystes sont organisées à l'occasion des publications des résultats, opérations financières ou événements importants pour le groupe. La Direction Administrative et Financière et la Direction Générale de la Société sont à la disposition des actionnaires investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du groupe et les résultats publiés.

Capital social (voir note 5.10)

A la date du présent rapport, le capital social s'élève à 3.735.377,96 € divisé en 93.384.449 actions de 0,04 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Néant

Répartition du capital social et actions d'auto-contrôle

Au 31 décembre 2024, la Société détenait 85.944 de ses propres actions.

Titres financiers donnant accès au capital social de la Société

Plan d'AGA

Capital au 31/12/2024 : 93.384.449 actions de 0,04 € soit un capital de 3.735.377,96 €

	Nombre de titres ou droits	Année/date de départ des options	Prix de souscription	Parité	% du capital
Actions gratuites 2024 (1)	1 880 000	2024	NA	1 AGA = 1 action	2%

1. Les actions gratuites correspondent aux plans d'attribution gratuites d'actions, avec une période d'acquisition d'un an (i.e. présence à la date anniversaire pour l'attribution définitive) et une période de conservation d'un an.

Concernant le millésime 2024 et à la date du 31 décembre 2024, le nombre total d'actions gratuites 2024 en circulation est de 1.880.000 actions, soit une dilution potentielle de 2% au 31 décembre 2024.

Les obligations convertibles en actions émises en mars 2025 peuvent donner lieu à la création d'un nombre initial de 89.367.393 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,544 €. (« OCA Tranche 1 »)

Dans les trois mois suivant l'émission des OCA Tranche 1, d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant nominal global initial de 72.900.000 euros, représenté par 72.900.000 obligations convertibles dont 1.500.000 Convertibles Bonds A et 71.400.000 Convertibles Bonds B, d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune (les « OCA Tranche 2 », ensemble avec les OCA Tranche 1, les « OCA ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, la souscription d'un nombre maximum de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,707 €.

Evolution récente du titre coté en bourse sur l'année 2024 et 2025 (source Euronext)

A la suite de la demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, le cours de l'action a été suspendu du 17 novembre 2023 au 26 juillet 2024.

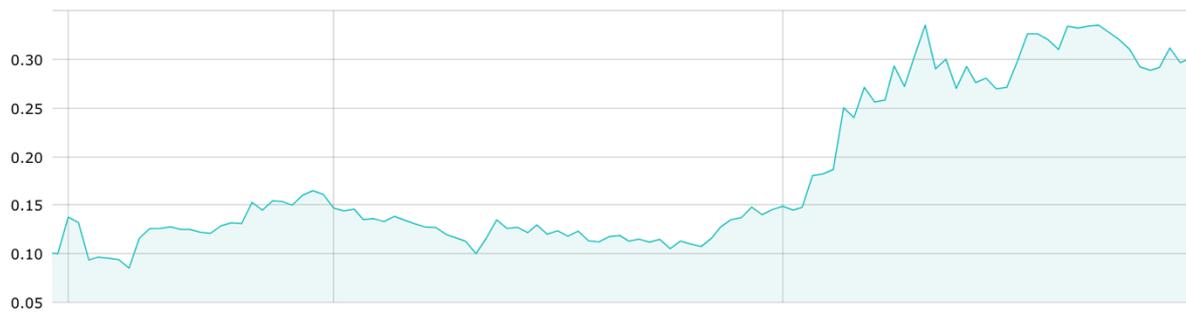
Progression de l'action en 2024 – Cours en € au dernier jour du mois

The Blockchain Group	juil.-24	août-24	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24
Cours d'ouverture	0,0904	0,1640	0,1230	0,1402	0,2720	0,3000
Cours le plus haut	0,0973	0,1658	0,1328	0,1548	0,2900	0,3055
Cours le plus bas	0,0901	0,1564	0,1216	0,1402	0,2530	0,2940
Cours de clôture	0,0965	0,1610	0,1296	0,1454	0,2805	0,3010

Progression de l'action en 2025 – Cours en € au dernier jour du mois et au 29 avril 2025

The Blockchain Group	janv.-25	févr.-25	mars-25	avr.-25)
Cours d'ouverture	0,5012	0,2995	0,4693	0,7731
Cours le plus haut	0,5681	0,3205	0,4883	0,8500
Cours le plus bas	0,5002	0,2696	0,4513	0,7731
Cours de clôture	0,5152	0,3045	0,4878	0,8500

Progression de l'action – Evolution du cours en € du 26 juillet au 31 décembre 2024



Progression de l'action – Evolution du cours en € sur 12 mois arrêté au 29 avril 2025



3. Rapport de gouvernance

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont détaillées ci-dessous les informations correspondant au contenu du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La société n'a pas adopté un code de place relatif aux pratiques de gouvernement d'entreprise, notamment en raison de sa taille et de son organisation actuelle.

Conseil d'administration et Direction Générale

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Président du Conseil d'administration et Administrateur : Jean François DESCAVES

Administrateur : Ludovic CHECHIN-LAURANS

Administrateur et Directeur Général : Jean-Philippe CASADEPAX-SOULET

Président du Conseil d'administration et Administrateur : Jean François DESCAVES

Début du Mandat : CA du 30/11/2023

Échéance du mandat : AG devant se prononcer sur les comptes 2029 (nomination à valider lors de l'AG se prononçant sur les comptes 2023)

Liste de ses mandats hors du groupe :

- Président de la société Holding 23,
- Administrateur de la société Sirius Media,
- Administrateur de la société Coretech 5.

Administrateur : Ludovic CHECHIN-LAURANS

Début du Mandat : CA du 22/05/2024

Échéance du mandat : AG devant se prononcer sur les comptes 2029 (nomination d'administrateur à valider lors de l'AG se prononçant sur les comptes 2024)

Liste de ses mandats hors du groupe TBG :

- Administrateur de la société Capital Union Bank,
- Administrateur de la société UCAP (Bahamas) Ltd,
- Administrateur de la société Premium Life Insurance.

Administrateur et Directeur Général : Jean-Philippe CASADEPAX-SOULET

Début du Mandat : CA du 15/09/2023 pour le mandat d'administrateur, CA du 20/12/2024 pour le mandat de Directeur Général

Échéance du mandat : AG devant se prononcer sur les comptes 2029

Liste des mandats dans le groupe est présenté infra dans la « liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux » et concernant la liste de ses mandats hors du groupe :

- Président de la SASU SeizeOnzeTreize.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux de la Société :

Entité du Groupe	Forme sociale	Nom	Fonction
The Blockchain Group CSF	SAS	The Blockchain Group	Président
The Blockchain Land	SAS	The Blockchain Group	Président
Iorga Group	SA	Jean-Philippe Casadepax-Soulet	Président Directeur Général
		Ludovic Chechin-Laurans	Directeur Général Délégué
		Bruno Damey	Administrateur
Trimaesys	SAS	The Blockchain Group	Président
Trimane	SAS	The Blockchain Group	Président
Diptek	SAS	The Blockchain Group	Président
TBG NA		The Blockchain Group	Président
Blockchain Lab		TBG NA	Président
Tbg Na consulting		TBG NA	Président

Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société pour l'exercice

Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il a été attribué aux mandataires sociaux de TBG, au titre de leur mandat social, un montant de 192 K€ bruts annuels.

Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucune rémunération n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration.

Opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et personnes liées

A la connaissance de la société, aucune opération de cette nature n'a été réalisée au cours de l'exercice 2024 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), outre les augmentations de capital du 05 novembre et du 04 décembre 2024.

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce Conformément au premier alinéa de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, il doit être mentionné dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par cette dernière au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Délégations de l'assemblée générale du 21 février 2025

NATURE DE LA DÉLÉGATION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Durée de validité	Plafond (Valeur normale)	Modalités de détermination du prix
26 mois	37.500.000 €	

Utilisation des délégations financières

Néant

NATURE DE LA DÉLÉGATION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par une offre au public

Durée de validité	Plafond (Valeur normale)	Modalités de détermination du prix
26 mois	37.500.000 €	Moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 15 %

Utilisation des délégations financières

Néant

NATURE DE LA DÉLÉGATION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Durée de validité	Plafond (Valeur normale)	Modalités de détermination du prix
18 mois	1.120.613 € dans la limite de 30% du capital social sur 12 mois	Moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 15 %

Utilisation des délégations financières

Néant

NATURE DE LA DÉLÉGATION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégorie de bénéficiaires.

Durée de validité	Plafond (Valeur normale)	Modalités de détermination du prix
18 mois	37 500 000 €	Moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 15 %

Utilisation des délégations financières

Néant

NATURE DE LA DÉLÉGATION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider une ou plusieurs augmentation(s) de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Durée de validité	Plafond (Valeur normale)	Modalités de détermination du prix
18 mois	100 000 000 €	N/A

Utilisation des délégations financières

Néant

NATURE DE LA DÉLÉGATION

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société

Durée de validité	Plafond (Valeur normale)	Modalités de détermination du prix
26 mois	15% du capital à la date d'attribution	N/A

Utilisation des délégations financières

Néant

4. Etats financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ

BILAN ACTIF en KEuros		Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Actif Immobilisé			20 891	20 850	41	0%
Immobilisations incorporelles	5.1	20 374	20 147	227	1%	
<i>Dont écart d'acquisition positif</i>	5.2	15 956	15 956			
Immobilisations corporelles	5.3	167	289	-123	-42%	
Immobilisations financières	5.4	351	414	-63	-15%	
Actif Circulant			13 167	12 734	433	3%
Clients et comptes rattachés	5.5	3 950	5 599	-1 650	-29%	
Autres créances et comptes de régularisation	5.6	4 870	5 780	-910	-16%	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	5.8	3 618		3 618		
Disponibilités	5.8	729	1 355	-625	-46%	
TOTAL DE L'ACTIF			34 058	33 584	474	1%
BILAN PASSIF en KEuros		Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Capitaux propres (part du groupe)		5.9	12 182	7 420	4 762	64%
Capital social		3 735	3 180	555	17%	
Primes		35 451	32 510	2 941	9%	
Réserves et résultat consolidés		-26 950	-23 876	-3 074	13%	
Autres		-54	-4 394	4 340	-99%	
Intérêts Minoritaires	5.10		-5	5	-100%	
Provisions		5.12	2 864	4 187	-1 323	-32%
Dettes			19 012	21 982	-2 970	-14%
Emprunt et dettes financières	5.13	3 473	3 659	-186	-5%	
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	3 730	4 132	-402	-10%	
Autres dettes et comptes de régularisation	5.15	11 809	14 191	-2 382	-17%	
TOTAL PASSIF			34 058	33 584	474	1%

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RESULTAT en KEuros	Note	31/12/2024 12 MOIS	31/12/2023 12 MOIS	Variation	%
Chiffre d'affaires	6.1	13 864	20 408	-6 544	-32%
Autres produits d'exploitation	6.2	2 300	2 793	-493	-18%
Achats consommés	6.3	-3 140	-4 589	1 449	-32%
Charges de personnel	6.4	-11 592	-17 605	6 013	-34%
Autres charges d'exploitation	6.3	-2 381	-5 101	2 720	-53%
Impôts et taxes		-344	-358	14	-4%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6.5	-1 731	-3 208	1 477	-46%
Résultat d'exploitation avant dotation aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition		-3 024	-7 659	4 636	61%
Dotations aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition	6.6		-8 671	8 671	-100%
Résultat d'exploitation après dotation aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition		-3 024	-16 330	13 306	81%
Charges et produits financiers	6.7	245	-171	415	243%
Charges et produits exceptionnels	6.8	2 027	-7 733	9 760	126%
Impôts sur les résultats	6.9	2 301	1 488	813	55%
Résultat net des entités intégrées		1 549	-22 746	24 295	107%
Résultat des sociétés cédées		-188		-188	
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 361	-22 746	24 107	106%
Dont Intérêts minoritaires		5	-1 578	1 583	100%
Dont Résultat net (Part du Groupe)		1 356	-21 168	22 524	106%
Résultat par action en euros		0,015	-0,266		
Résultat dilué par action en euros		0,015	-0,266		

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	31/12/24	31/12/23
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net des sociétés intégrées	1 361	-22 746
Dotations aux amortissements et provisions	1 679	16 464
Reprises aux amortissements et provisions	-1 123	0
Plus et moins-values de cession nettes d'impôt	-1 150	23
Variation Impôts différés		950
Augmentation des intérêts courus	49	0
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	-235	-796
Marge Brute Autofinancement	581	-6 104
Variation des créances clients	465	1 345
Variation des autres créances et comptes de régularisation	201	2 600
Variation des dettes fournisseurs	140	483
Variation des autres dettes et comptes de régularisation	-1 201	4 304
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-395	8 731
Flux net de trésorerie généré par l'activité	187	2 627
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-2 117	-2 045
Acquisition d'immobilisations corporelles	-16	-57
Acquisition d'immobilisations financières	-27	-154
Acquisition de bitcoins	-3 618	
Variation des fournisseurs d'immobilisations		-165
Encaissement de subventions		5
Flux liés aux investissements	-5 778	-2 417
Cession et Réduction d'immobilisations financières	128	35
Flux liés aux cessions d'immobilisations	128	35
Trésorerie nette/ acquisitions et cessions de filiales	1 187	315
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 463	-2 067
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	3 496	2 044
Variation des comptes courants	-81	-3
Nouveaux Emprunts	1 300	
Remboursement des emprunts	-595	-548
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 120	1 493
Incidence des variations de taux de change	-1	-1
TRESORERIE A L'OUVERTURE	19	-2 021
Correction de la trésorerie d'ouverture		-12
Reclass. des billets à ordre des Concours Bancaires vers Emprunts (note 5.8)	801	
TRESORERIE A LA CLOTURE	663	19
Disponibilités	729	1 355
Concours Bancaires Courants	-67	-1 336
Détail de la Trésorerie à la clôture	663	19
Prix acquisition des sociétés entrantes		
Trésorerie de sortie	162	495
Prix de cession des titres	1 025	-180
Détail des incidences de variation de périmètre	1 187	315

5. Annexe aux comptes consolidés du 31 Décembre 2024

La période des comptes recouvre une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les éléments comparatifs du bilan sont ceux du 31 décembre 2023, qui était d'une durée de 12 mois.

Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros (k€).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 avril 2025, suivant les méthodes et estimations comptables présentées dans les notes et tableaux qui suivent. Ces dernières sont identiques à celles utilisées lors de l'établissement des différents comptes présentés à titre comparatif.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE

THE BLOCKCHAIN GROUP est une Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 3.735.377,96 € divisé en 93.384.449 actions, dont le siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux 504 914 094 R.C.S. Nanterre.

La Société a été introduite en bourse le 28/06/2011, et elle est cotée sur le marché Euronext Growth (ALTBG ; Code ISIN : FR0011053636).

The Blockchain Group est principalement composée des lignes de métiers suivantes :

- Data, IA : TRIMANE, DIPTEK
- Web2, Web 3, Blockchain : IORGA Group

La société a été créée en 2008 et est cotée sur le marché Euronext Growth Paris, The Blockchain Group est spécialisé dans les prestations de services dédiées à l'accompagnement des entreprises dans l'exploitation des technologies dites deep tech. Le Groupe propose de nombreux services autour de ces métiers via des contrats de prestations en régie, forfait, Tierce Maintenance applicative ou conseil.

Il est à noter que le groupe s'est recentré en fin d'année 2023 sur ses offres historiques (Data Intelligence, IA, Web 2 et Web3).

NOTE 2: FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE – ELEMENTS DE COMMUNICATION FINANCIERE

Stratégie de « Bitcoin Treasury Company » du groupe

The Blockchain Group, a initié en novembre 2024 une nouvelle stratégie, pionnière en Europe de « Bitcoin Treasury Company » focalisée sur un objectif d'augmentation du nombre de Bitcoin par action, en s'appuyant sur les excédents de trésorerie de la holding en lien avec les opérations d'augmentation de capital et sur des instruments de financement adaptés.

Cette stratégie de « Bitcoin Treasury Company » vise une accumulation et une détention perpétuelle de Bitcoin - i.e., sans intention de vente, dans une logique de long terme.

A cet effet, la Société a réalisé en novembre et décembre 2024 :

- une première augmentation de capital en novembre 2024, d'un montant global d'1.000.000 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 5.000.000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,20 euro, prime d'émission incluse, permettant une première acquisition d'environ 15 BTC ;
- une seconde augmentation de capital en décembre 2024, d'un montant global de 2.499.998,40 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 8.333.328 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,30 euro, prime d'émission incluse, permettant une acquisition d'environ 25 BTC supplémentaires.

Le choix de Bitcoin comme actif de réserve stratégique s'appuie sur ses attributs uniques : rareté, sécurité et décentralisation inégalées. Avec un approvisionnement limité à 21 millions d'unités, Bitcoin est l'unique actif accessible au niveau mondial dont la rareté est vérifiable et inaltérable, offrant ainsi un potentiel de réserve de valeur sans équivalent. En adoptant Bitcoin comme pilier de son bilan, The Blockchain Group se positionne au cœur des marchés de capitaux digitaux.

La Société s'engage à suivre les meilleures pratiques de l'industrie pour la gestion de ses réserves en Bitcoin, en collaborant avec des partenaires de niveau institutionnel et en fournissant une communication régulière et transparente sur l'évolution de sa stratégie Bitcoin étant précisé qu'il n'existe aucune restriction légale ou contractuelle à l'utilisation des bitcoins détenus par la société.

Par ailleurs, The Blockchain Group continuera à développer ses activités de Data intelligence, Intelligence Artificielle et technologies décentralisées, portées par ses filiales opérationnelles TRIMANE et IORGA Group.

Continuité d'exploitation

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le 24 juillet 2024, le projet de plan de continuation, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public).

Cette décision met fin à la procédure de redressement judiciaire de la Société et valide l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière du groupe formé par la Société et ses filiales.

Au cours de cette audience, la Société a présenté en détail sa stratégie basée autour du recentrage de ses activités sur les services dans les domaines de la deeptech (dataintelligence, datascience, IA, Web2 et Web3). Ces activités sont portées principalement par les sociétés TRIMANE et IORGA Group, filiales de la Société.

Au-delà de la sortie de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation intègre notamment :

- un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en 4 ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- la poursuite du plan d'économie sur les frais de structure ;
- une simplification de l'organigramme juridique.

Le Groupe a également initié un recentrage des filiales opérationnelles sur leur domaine de spécialisation avec, de premiers résultats encourageants. Par ailleurs, la synergie entre les équipes s'est également améliorée avec des projets communs à destination des clients.

En parallèle, le plan de restructuration du Groupe se poursuit conformément aux prévisions (plan d'économie sur les frais de structure et sur les dépenses fournisseurs, rationalisation de l'organigramme, etc).

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant la date de clôture font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité de la période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la nouvelle stratégie du groupe.

Périmètre de consolidation

Le périmètre est détaillé en note 4. Il est à noter que les méthodes d'intégration des filiales sont aussi mentionnées dans cette note.

NOTE 3: PRINCIPES ET METHODES DES COMPTES CONSOLIDES

Référentiel comptable

Les comptes annuels consolidés The Blockchain Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre. Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels au 31 décembre 2024.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles The Blockchain Group détient, de manière durable, directement ou indirectement, une participation supérieure à 40% du capital et pour lesquelles le Groupe détient le contrôle exclusif (sans qu'aucun autre associé ne détienne une part supérieure), sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des associés minoritaires dans les filiales consolidées.

Les sociétés dans lesquelles The Blockchain Group détient, directement ou indirectement, une participation d'au moins 20% et exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés pour lesquelles les actions ou parts ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure ne sont pas intégrées. Ce point est non applicable au 31 décembre 2024.

Les sociétés sont intégrées sur la base des comptes établis au 31 décembre 2024.

Périmètre de consolidation

Le périmètre est détaillé en note 4. Il est à noter que les méthodes d'intégration des filiales sont aussi mentionnées dans cette note.

Au cours de l'exercice, les variations de périmètre sont les suivantes :

- cession de la société ITAQUE à effet au 01 mai 2024 ;
- cession de la société S2M en date du 13 juin 2024 ;
- liquidation judiciaire de la société YFC et par voie de conséquence de ses filiales SHOPBOT Australie et SHOPBOT Canada ;
- liquidation judiciaire de la société BF EUROPE ;
- liquidation judiciaire de la société BOUNTY SOURCE.

Ces sociétés sont sorties du périmètre de consolidation au 01 janvier 2024.

Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par le groupe The Blockchain sont les suivantes :

Note 3.1 Frais de développement

La société enregistre à l'actif ses frais de développement (hors frais de recherche) répondant aux six critères d'activation prévus par le Plan Comptable Général :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité) ;
- disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les coûts (directs et indirects) qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation sont incorporables au coût de production :

- les frais des prestataires attribuables au développement de l'immobilisation ;
- les charges directes de production, comprenant notamment les salaires et autres coûts liés au personnel directement engagé pour générer l'actif ainsi que les coûts de dépôt de brevet.

Les frais de développement qui sont activés lors de la mise en service publique de nos plateformes par nos clients (i.e générateur de chiffre d'affaires récurrents, via nos commissions facturées lors des échanges de flux de données) sont amortis à compter de cette mise en service des immobilisations produites, sur leur durée réelle d'utilisation de 3 ans en fonction de la nature des projets.

Une analyse des différents développements est réalisée à chaque clôture, i.e. au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice, et en cas d'échec ou de perspectives commerciales insuffisantes ou d'une obsolescence constatée des développements (brique technique plus utilisée dans nos produits), un amortissement exceptionnel est comptabilisé pour la valeur nette comptable et l'immobilisation incorporelle est sortie du bilan. Sinon, ce test est mis en œuvre uniquement en cas d'indices de pertes de valeur.

Note 3.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement composées de fichiers d'adresses mails et figurent à l'actif du bilan à leur valeur historique d'acquisition. Elles sont amorties à compter de leur mise en service en proportion du nombre d'adresses invalides de la base à la date de l'arrêté des comptes.

Note 3.3 Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entités, etc) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode conduit à la comptabilisation des actifs et passifs des entités acquises à leur juste valeur, correspondant au prix que l'entité acquéreuse aurait accepté de payer si elle avait acquis les actifs et passifs identifiés séparément. A noter que l'évaluation de la juste valeur d'un actif tient compte de l'utilisation envisagée par l'acquéreur.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées (incluant les coûts de transaction) et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1er exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition au cours duquel le Groupe peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de comptabiliser et d'évaluer les actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé. La durée d'utilisation fait l'objet d'une analyse et qu'en cas de durée non limitée, l'écart d'acquisition n'est pas amorti.

Pour les écarts d'acquisition déjà inscrits au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le groupe a retenu l'option de poursuivre leur amortissement sur les durées d'utilisation antérieurement déterminées, à savoir un amortissement linéaire sur une durée de 10 ans.

La valeur des écarts d'acquisition est appréciée à la clôture de chaque exercice en fonction des résultats des filiales concernées et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Une dépréciation de l'écart d'acquisition est retenue par le groupe lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition ou des tests de la clôture précédente.

Les tests de dépréciation privilégient la méthode de valorisation par actualisation des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash-Flow) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ajusté le cas échéant d'une prime de risque spécifique ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle.

Ils sont effectués par défaut au 31 décembre, sauf indice de perte de valeur constaté à un autre moment de l'année.

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre n'ont pas conduit à constater de dépréciations complémentaires des écarts d'acquisition de certaines sociétés (Cf. §Note 5.2).

Note 3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire (L) sur la base de leur durée de vie économique. Les durées d'utilisation appliquées sont les suivantes :

- agencements et installations : 5 à 10 ans (L)
- matériel de bureau : de 3 à 5 ans (L)
- mobilier de bureau : de 3 à 10 ans (L)

Note 3.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie enregistrés au bilan pour le montant versé ou à des actifs financiers ou prêts dont l'horizon de liquidité est supérieur à un an à l'origine.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une dépréciation est dotée du montant de la différence.

Note 3.6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est constituée sur les créances identifiées comme présentant un risque d'irrécouvrabilité totale ou partielle.

Les créances présentant un risque ou un retard anormal dans le recouvrement font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'ancienneté, la nature et le niveau du risque identifié.

Note 3.7 Opérations, créances et dettes en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur au jour de la transaction. Si de telles opérations ont lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable au cours de clôture. Les dettes, créances et disponibilités en devise figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devise à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change.

Note 3.8 Valeurs mobilières de placement – Instruments de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement, constituées d'OPCVM de trésorerie ou de comptes à terme, sont évaluées à leur valeur liquidative.

S'agissant de Bitcoins, nous considérons que dès lors qu'ils sont acquis sur le marché secondaire et ont les caractéristiques d'actifs financiers (par opposition aux tokens qui ouvrent droit à la livraison d'un bien ou au bénéfice d'un services) ; ils devraient être comptabilisés sur un compte de classe 522 « jetons détenus » sous compte « instruments de trésorerie ».

Les Bitcoins doivent être enregistrés pour leur prix d'acquisition. A la fin de chaque exercice comptable, les variations relatives à la valeur vénale des Bitcoins en portefeuille, classés parmi les instruments de trésorerie, seront soumises à un traitement comptable comparable à celui des dettes et créances en devises : la valeur des bitcoins au bilan est actualisée et l'écart de valorisation est reporté en compte de bilan (différences d'évaluation sur jetons détenus à l'actif pour les pertes latentes et au passif pour les gains latents).

En cas de « perte latente », ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable

Note 3.9 Impositions différées

Certains décalages d'imposition dans le temps peuvent dégager des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire au dernier taux connu à la date de clôture.

Au 31 décembre 2024, les taux d'imposition utilisés s'élèvent à 25%.

Des impôts différés sont activés sur la base des pertes fiscales des sociétés opérationnelles dans la mesure où leur imputation apparaît probable.

Les activations correspondantes sont évaluées sur la base des perspectives d'évolution des résultats fiscaux de chaque entité dans la limite des imputations anticipées sur les deux ou trois exercices suivants celui de l'arrêté.

Les impôts différés actif et passifs constatés par une même entité font l'objet de compensations au bilan.

Au 31 décembre 2024, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation.

Note 3.10 Subventions

Aucune subvention d'investissement n'a été reçue sur l'exercice.

Note 3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'appuie sur les différentes activités des sociétés du Groupe dont les modalités de reconnaissance du revenu sont propres à chacune des activités.

Pour l'activité des sociétés TRIMANE et IORGA Group, les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Pour les contrats en régie, le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables ;
- Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Pour les contrats au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Les principaux contrats de prestations récurrentes concernent soit des prestations d'abonnement ou de licences pour la mise à disposition d'outils technologiques ou de génération de contacts qualifiés sur Internet.

Dans le cas d'outils, la rémunération est composée d'un montant fixe mensuel et d'un montant variable.

La facturation intervient typiquement sur une base mensuelle pour des montants correspondant à l'abonnement mensuel ou à la licence mensuelle ou aux volumes délivrés et validés par les clients au titre d'un mois donné.

Selon la nature de la prestation concernée, le chiffre d'affaires correspondant est reconnu en comptabilité sur la période : correspondant à l'utilisation ou la mise à disposition des outils technologiques de livraison des contacts qualifiés, d'envoi des mails, de réalisation des clics, de réalisation des ventes validées.

Pour l'activité de conseil et d'accompagnement d'aide à la formation professionnel réalisée par Itaque, le chiffre d'affaires est reconnu à la fin de chaque formation.

Note 3.12 Reconnaissance d'opérations en résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend, le cas échéant, des éléments extraordinaires correspondant à des opérations ou événements non récurrents

Note 3.13 Résultat ramené à une action

Les résultats par action sont calculés et présentés par référence aux principes posés par l'avis n°27 émis par l'Ordre des Experts-Comptables. Ces calculs s'appuient notamment sur :

- le résultat net – part du groupe de la période,
- le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période de constatation.

Note 3.14 Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite concernent uniquement les salariés français du groupe (aucune obligation de cette nature ne s'appliquant dans les autres pays où le groupe est implanté) et sont traités en engagements hors bilan (voir note 5.23).

Les hypothèses prises pour leur calcul sont les suivantes au 31.12.2024 :

- taux d'actualisation de 3,35%
- turn-over faible des salariés
- évolution des rémunérations de 1 à 2%
- taux de charges sociales de 45%.

Note 3.15 Instruments financiers

Au 31 décembre 2024, le groupe The Blockchain ne dispose d'aucun instrument financier.

Note 3.16 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères autonomes sont convertis en Euro selon la méthode du cours de clôture, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; ce dernier point est non applicable au 31/12/2024) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres au poste « Ecart de conversion »

NOTE 4 : PÉRIMÈTRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

IG : « Intégration globale »

Sociétés détenues par The Block Chain Group

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
The Block chain group	France	Mère	Mère	504914094	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IG	IG
IORGA GROUP	France	100%	100%	844764183	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IG	IG
YFC	France	100%	100%	491728168	08, rue Barthélémy Danjou,92 100 Boulogne Billancourt	En Liquidation	IG
TBG North America	Canada	100%	100%	1176736198	2220-800 - boulevard René-Levesque O Montréal H3B 1X9	IG	IG
The blockchain land	France	100%	53,5%	844 764 183	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IG	IG
S2M DATA SERVICES	Espagne	100%	100%	B66904004	Carrer de Provença, 339,08037 Barcelona	Cédée	IG
The block chain CSF	France	94%	94%	843 951 690	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IG	IG
BF EUROPE	France	40%	40%	847 715 398	08, rue Barthélémy Danjou,92 100 Boulogne Billancourt	En Liquidation	IG
Block Chain Group Innov	France	100%	100%	891 643 090	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	Fusion chez TBG	IG

Sous groupe détenu par Iorga Group

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Iorga Lyon	France	100%	100%	844557520	5-9, rue Juliette Récanier,69006 Lyon	Fusion IORGA G.	IG
Itaque	France	100%	100%	844655712	60, chemin de Fontanille,84916 Avignon	Cédée	IG

Sous groupe détenu par YFC

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
SHOPBOT PTY ltd	Australie	100%	100%	ACN 120.561.033	Unit 1 575, Darling street Rozelle,NSW 2039	En Liquidation	IG
SHOPBOT Inc	Canada	100%	100%	1164145360	200-79, Bvd René-Levesque,G1R5N5 QUEBEC	En Liquidation	IG

Sous groupe détenu par TBG North America

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Blockchain lab	Canada	100%	100%		2220-800 - boulevard René-Levesque O Montréal H3B 1X9	IG	IG
TBGNA Consulting	Canada	100%	100%	721586105	2900 - 550 Burrard Street	IG	IG

Sous groupe détenu par TBG NA Consultig

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Bountysource	USA	100%	100%	46-1982433	427 N Tatnall Street # 40189,Wilmington, DE 19801-2230	En liquidation	IG

Sous groupe détenu par Block chain innovation

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Trimaesys	France	100%	100%	500 665 633	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IG	IG
DIP TEK	France	100%	100%	481 552 628	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IG	IG

Sous groupe détenu par Trimaesys

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Trimane	France	100%	100%	481 552 628	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IC	IC
Trimane Sud Ouest	France	100%	100%	802 735 779	2 avenue de l'Europe,31520 Ramonville-Saint-Agne	Fusion chez Trimane	IC

Sous groupe détenu par S2M Data

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Windmakers	Thaïlande	100%	100%	105 560 130 639	1, Glas Haus Building, P Floor, Room no, 01/Soi Sukhumvit 25, Sukhumvit raod,	Cédée	IC

NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 5.1 Immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
ECARTS D'ACQUISITION	30 728			-12 272			18 456
Frais de développement	4 965	349					5 314
Concessions brevets droits similaires	1 029			-27		-1	1 002
Autres Immob. incorporelles	2 571	1 769		-610		7	3 737
TOTAL IMMOB. INC	39 293	2 117		-12 909		7	28 508

AMORT. & DEPRECIATIONS	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
ECARTS D'ACQUISITION	14 772			-12 272			2 500
Frais de développement	2 960	1 051					4 011
Concessions brevets droits similaires	303	224		-27		-1	499
Autres Immob. incorporelles	1 111	281		-268			1 124
TOTAL AMORT DEPR. INC.	19 146	1 556		-12 567		-1	8 134

Dont Exploitation 1 556

1 556

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur ces actifs

Les autres immobilisations incorporelles comportent l'affectation d'une partie des écarts d'évaluation de TRIMANE pour une valeur brute de 1.968 K€

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles correspond à la production immobilisée du semestre, inscrite en immobilisation en cours.

Les variations de périmètre de l'écart d'acquisition font l'objet d'un détail dans le paragraphe suivant.

VALEURS NETTES IMMO INCORP	31/12/2024			2 023
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Ecart acquisition	18 456	2 500	15 956	15 956
Frais de développement	5 314	4 011	1 303	2 005
Concessions brevets droits similaires	1 002	499	503	726
Autres Immob. incorporelles	3 737	1 124	2 612	1 459
IMMOB. INC. NETTES	28 508	8 134	20 374	20 147

Note 5.2 Ecarts d'acquisition

Le tableau ci-après détaille les principaux éléments de détermination des écarts d'acquisition constatés à l'occasion des entrées historiques de périmètre.

Ecarts d'acquisition (K€)	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
IORGA	2 893		2 893	2 893		2 893
S2M				4 320	-4 320	
ENIBLOCK				1 731	-1 731	
BOUNTY				120	-120	
YFC				6 102	-6 102	
TRIMANE	15 564	-2 500	13 064	15 564	-2 500	13 064
Total des écarts d'acquisition	18 456	-2 500	15 956	30 728	-14 772	15 956

Ecarts d'acquisition (K€)	IORGA	S2M	ENIBLOCK	BOUNTY	YFC	TRIMANE	TOTAL
Ecart d'acquisition	2 893	4 319	1 730	120	6 102	15 564	30 728
Amortissements		-4 319	-1 730	-120	-6 102	-2 500	-14 771
Total au 31/12/2023	2 893					13 064	15 957

Dépréciation sur 2024

Total au 31/12/2024	2 893					13 064	15 957
----------------------------	--------------	--	--	--	--	---------------	---------------

Pour mémoire, Une dépréciation de 8,7 M€ a été comptabilisée sur l'exercice 2023 relative aux sociétés S2M, BOUNTY, TRIMANE et ENIBLOCK.

Les hypothèses clés retenues pour l'impairment test sont les suivantes :

- un WACC à 15 % identique au taux retenu au 31 décembre 2024, qui inclus une prime de risque spécifique compte tenu du contexte lié à la situation financière du groupe ;
- un taux de croissance à l'infini perpétuel de 2 % ;
- un niveau d'EBITDA retenu pour la dernière année de projection égal à l'EBITDA projeté dans le BP à N+5.

Nous avons pratiqué des tests de sensibilité comme suit :

- variation du taux de WACC de + 0,5% / -0,5%
- variation du taux de croissance à l'infini de + 0,5% / -0,5%

Taux d'actualisation 15%	TRIMANE	IORGA
+0,5 %	-0,6 m€	-0,2 m€
-0,5 %	+0,7 m€	+0,2 m€

Taux de croissance à l'infini 2%	TRIMANE	IORGA
+0,5 %	+0,46 m€	+0,14 m€
-0,5 %	-0,4 m€	+0,13 m€

Ces nouveaux tests n'ont pas fait apparaître de risque complémentaire.

Note 5.3 Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Constructions	54						54
Autres Immob. corporelles	750	16		-48		0	717
TOTAL IMMOB. CORP	804	16		-48		0	771

AMORT. & DEPRECIATIONS	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Constructions	47	1					48
Autres Immob. corporelles	467	122		-32		0	556
TOTAL AMORT DEP. IMM. CORP	514	123		-32		0	605
Dont Exploitation		123					

VALEURS NETTES IMMO CORP	31/12/2024			2 023
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Constructions	54	48	5	6
Autres Immob. corporelles	717	556	161	283
IMMOB. CORP. NETTES	771	605	167	289

Note 5.4 Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes et des dépréciations s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Autres participations	63	2			-2		63
Prêts	50			-50			
Autres immob. financières	301	25		-38		0	288
TOTAL IMMOB. FIN.	414	26		-88	-2	0	351

VALEURS NETTES IMMO FIN	31/12/2024			2 023
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Autres participations	63		63	63
Prêts				50
Autres immob. financières	288		288	301
IMMOB. FIN. NETTES	351		351	414

Note 5.5 Créances clients et comptes rattachés

Les variations des valeurs brutes et des dépréciations s'analysent comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023		
	Val. Brute	Dépréciat.	Valeur Nette	Val. Brute	Dépréciat.	Valeur Nette
Clients et Comptes Ratt.	5 273	-1 702	3 571	2 938		2 938
Clients Factures à Etablir	379		379	1 267		1 267
Clients Douteux	1 809	-1 809		2 682	-1 288	1 394
Total Clients	7 461	-3 511	3 950	6 887	-1 288	5 599

	31/12/2023	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Clients et Comptes Ratt.	2 938	1 121	1 214		0	5 273
Clients Factures à Etablir	1 267	-459	-429			379
Clients douteux	2 682	-1 173	300			1 809
Dépréciation des clients	-1 288	46	-2 185	-84		-3 511
Total Clients	5 599	-465	-1 100	-84	0	3 950

L'augmentation des clients et des dépréciations clients est expliquée par le fait que ces postes faisaient l'objet d'une annulation en consolidation (s'agissant sociétés consolidées) et ce qui n'est plus le cas au 31 décembre 2024.

Note 5.6 Autres créances et compte de régularisation

Les autres créances s'analysent comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023		
	Val. Brute	Dépréciat.	Valeur Nette	Val. Brute	Dépréciat.	Valeur Nette
Av. et Ac. versés/comm.				3		3
Personnel	6		6	1		1
Organismes sociaux	53		53	60		60
Créances fiscales (hors IS)	24		24	196		196
Créance Impôts Sociétés	2 301		2 301	2 442		2 442
TVA	1 368		1 368	2 080		2 080
Comptes Courant	2 143	-2 121	22	1 282	-1 243	39
Autres créances	89		89	20		20
Factor	432		432	584		584
Fournisseurs	251		251	25		25
Charges con. d'avance	229		229	259		259
Ecart Conversion Actif	96		96	73		73
Total	6 991	-2 121	4 870	7 024	-1 243	5 780

La créance d'impôt société correspond au CIR.

	31/12/2023	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Av. et Ac. versés/comm.	3	-2	-1		0	
Personnel	1	5	0			6
Organismes sociaux	60	-4	-2			53
Créances fiscales (hors IS)	196	2 271	-143		0	2 325
Créance Impôts Sociétés	2 442	-2 438	-4		0	0
TVA	2 080	-180	-531		-1	1 368
Comptes Courant	1 282	2	859		0	2 143
Autres créances	20	63	6		0	89
Factor	584	-152				432
Fournisseurs	25	230	-4		0	251
Charges con. d'avance	259	-21	-9		0	229
Ecart Conversion Actif	73	23			-1	96
Dépré. Comptes Courants	-1 243		-832	-45		-2 121
Total	5 780	-201	-661	-45	-3	4 870

Les charges constatées d'avance correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

Les comptes courants apparaissant à la suite des variations de périmètre portent essentiellement sur les sociétés YFC, Bounty Source et Itaque.

Note 5.7 Impôts différés actifs

Les déficits fiscaux détenus par le groupe The Blockchain Group sont non activés.

Note 5.8 Trésorerie

	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	729	1 355
Trésorerie Positive	729	1 355
Reclass. des billets à ordre gelés par le RJ vers les emprunts		-801
Concours Bancaires	-67	-535
Trésorerie Passive	-67	-1 336
Trésorerie Nette	663	19

En 2023, les concours bancaires incluaient 801 k€ de billets à ordre gelés par la procédure de redressement judiciaire et inclus dans le plan de continuation validé par le Tribunal de commerce. Ces concours bancaires ont été reclassés en dettes financières. Cf Note 5.13 Emprunts et dettes financières.

Instruments financiers (Actifs numériques)

	31/12/2024	31/12/2023
BTC	3 618	
	3 618	

Par ailleurs, en application de sa nouvelle stratégie d'optimisation de sa trésorerie, la société a fait l'acquisition de 40 BTC en 2024, pour un montant de 3.2 m€ enregistré en VMP. Une plus-value latente de 415 k€ a été constaté à la clôture de l'exercice, sans impact sur le compte de résultat.

Exercice clos le 31/12/2024							
BITCOIN	Date d'acquisition	Nbre	Valeur acquisition	Cours de clôture	PV Latente unitaire	PV Latente	
Acquisition	05/10/2024	15	63 286,41 €	949 296 €	90 504 €	27 218 €	408 266 €
Acquisition	04/12/2024	25	90 240,34 €	2 256 009 €	90 504 €	264 €	6 594 €
TOTAL		40		3 205 305			414 860

Note 5.9 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe) s'analyse comme suit :

	Capital	Primes	Réserves consolidées Groupe	Auto-contrôle	Résultat de l'exercice	Total Part du Groupe	Total Intérêts Mino.	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2023	3 180	32 510	-7 076	-26	-21 168	7 421	-5	7 415
Affectation résultat 2023			-21 168		21 168			
Résultat consolidé 12/24					1 356	1 356	5	1 361
Variation de périmètre								
Ecart de conversion			-16			-16		-16
Dividendes								
Opérations sur le capital	555	2 941				3 496		3 496
Autres mouvements			-73		0	-73		-73
Situation au 31/12/24	3 735	35 451	-28 334	-26	1 356	12 183		12 183

Les mouvements sur le poste capital social s'analysent comme suit :

	En €	Nombre d'action	Nominal(€)	Montant(€)
Situation clôture au 31/12/2023		79 508 121	0,04	3 180 325
Variation			13 876 328	0,04
Situation clôture au 31/12/2024		93 384 449	0,04	3 735 378

Au 31 décembre 2024 le capital de la société est constitué de 93.384.449 actions de valeur nominale 0,04 €.

La société The Blockchain Group détient au 31 décembre 2024, 86 449 de ses propres actions. Ces dernières ont été acquises sur le marché au titre d'un programme de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 307 758 titres, initié en juillet 2011 dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de Commerce.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces dernières sont privées de droits pécuniaires et extra pécuniaires. Les actions propres et les résultats de cessions réalisées en cours d'exercice sont imputés sur les capitaux propres du groupe.

Le nombre d'AGA en circulation au 31 décembre 2024, pouvant donner accès au capital (1 AGA = 1 action ordinaire) était de 1 880 000 actions, soit une dilution potentielle de 2% au 31 décembre 2024.

	Nombre de titres ou droits	Année/date de départ des options	Prix de souscription	Parité	% du capital
Actions gratuites 2024 (1)	1 880 000	2024	NA	1 AGA = 1 action	2%

1. Les actions gratuites correspondent aux plans d'attribution gratuites d'actions, avec une période d'acquisition d'un an (i.e. présence à la date anniversaire pour l'attribution définitive) et une période de conservation d'un an.

Note 5.10 Intérêts minoritaires

Conformément à l'article 252-1 de l'ANC, "lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires d'une entité consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entité consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de la totalité des profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée."

Dans le cas présent, et conformément à la réglementation en vigueur, les minoritaires des filiales de The Blockchain Group n'ayant pas pris d'engagement formel de combler les pertes, la part du résultat net imputable aux minoritaires a été reclassée en résultat groupe (pour la partie qui conduit à des intérêts minoritaires négatifs).

Note 5.11 Information financière réduite à une seule action

En €	2024	2023	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'action	93 384 449	79 508 121	57 621 763	40 233 278
Résultat net par action-part du groupe	0,015	-0,266	-0,087	-0,013
Nombre moyen d'action(avec dilution)	95 264 449	79 508 121	57 621 763	40 132 168
Résultat dilué par action	0,014	-0,266	-0,087	-0,013
Nbre d'actions en circulation en fin de période (hors actions propres)	93 298 000	79 508 121	57 621 763	49 707 784
Fonds propres par action(€)	0,131	-0,266	0,464	0,587

(1) Lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action (Avis OEC n°27 §3).

Y compris le résultat – part du groupe de la période

Note 5.12 Provisions

Le poste « Provisions » s'analyse comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Provisions pour risques	4 187		-1 123	-200			2 864
Total des provisions	4 187		-1 123	-200			2 864

Les provisions pour risques correspondent :

- 1 500 k€ pour faire face à une créance déclarée au passif dans le cadre du Redressement Judiciaire, créance contestée par la Société ;
- 1 187 k€ de provision pour couvrir un risque social sur des opérations passées ;
- 600 k€ de provision pour restructuration (fermeture de filiales étrangères notamment) ;
- 600 k€ de provisions pour comblement de passif de sociétés en liquidation judiciaire (dont 300 k€ pour ENIBLOCK) ;
- 300 k€ pour faire face à d'éventuels risques prud'homaux.

Les variations correspondent à :

- 320 k€ à la suite à des désistements d'anciens salariés ne constituant plus de risque prud'homal ;
- 603 k€ suite à la prescription d'une partie du risque social ;
- 200 k€ à la suite de fermetures de filiales étrangères.

A la connaissance du groupe, il n'existe, à la date d'arrêté des comptes consolidés, aucun fait exceptionnel ou litige autres que ceux relatés dans les présentes, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, son patrimoine, son activité et ses résultats.

Note 5.13 Emprunts et dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » s'analyse ainsi :

DETTES FINANCIERES	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Concours bancaires Courants	1 336	-316	-2	-149	-801	0	67
Emprunts Obligataires		1 300					1 300
Emprunts des Etab. De Credit	2 140		-595	-337	0		1 209
Comptes Courants Associés	183	1	-82	-55		1	47
Interêts Courus / Emprunts	0	49		0		0	49
Billets à Ordre gelés par le RJ					801		801
TOTAL DETTES FINANCIERES	3 659	1 033	-679	-541		1	3 473

Pour le reclassement des billets à ordres gelés par la procédure de redressement judiciaire pour un montant de 801 k€, Cf. Note 5.8 Trésorerie.

Emprunt obligataire

La société TRIMANE, en l'absence de découvert bancaire, a émis plusieurs emprunts obligataires pour un total de 1.5 m€ qui seront remboursés à la perception du CIR à l'été 2025.

DETTES FINANCIERES	Total	< 1 an	1 à 5	> 5
Concours bancaires Courants	67		67	
Emprunts Obligataires	1 300	1 300		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 209	517	692	
Comptes Courants Associés	47		47	
Interêts Courus / Emprunts	49	49		
Billets à ordre gelés par le RJ	801			801
TOTAL DETTES FINANCIERES	3 473	1 866	806	801

Note 5.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs	2 874	3 408
Fourn. Fact. Non Parv.	856	724
Total Fournisseurs	3 730	4 132

	31/12/2023	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Fournisseurs	3 408	-15	-518		-1	2 874
Fourn. Fact. Non Parv.	724	154	-23		0	856
Total Fournisseurs	4 132	140	-540		-1	3 730

Note 5.15 Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Av et Acomp reçus	250	
Clients		8
Personnel	886	1 249
Organismes sociaux	2 013	2 792
TVA	4 813	5 237
Autres dettes fiscales	148	220
Autres dettes	853	1 019
Dettes Affacturage	1 558	2 128
Plus Value Latente CRYPTO	412	
Produits Cons. d'avance	720	1 042
Ecart Conversion Passif	155	496
Total des autres dettes	11 809	14 191

	31/12/2023	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Clients	7	-7				
Personnel	1 249	-123	-240		0	886
Organismes sociaux	2 792	-349	-430		0	2 013
TVA	5 237	-216	-208		0	4 813
Autres dettes fiscales	220	-35	-37		0	148
Autres dettes	1 019	-119	-47		0	853
Dettes Affacturage	2 128	-570				1 558
Plus Value Latente CRYPTO		412				412
Produits Cons. d'avance	1 042	-81	-241			720
Ecart Conversion Passif	496	-341				155
Total des autres dettes	14 190	-1 428	-1 203		0	11 559

NOTE 6 : INFORMATIONS SUR LE RESULTAT

Note 6.1 Répartition du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

En milliers d'€	The blockchain group Holdings	Eniblock	YFC+	Iorga group	Trimane, trimaeys, TSO	Itaque	Bounty source	S2M Group	Groupe Dec 24	%
Advisory Conseil It Marketing Blockchain Activités annexes				5 653	8 054				13 707	98,9%
	157								157	1,1%
Total 31/12/2024	157			5 653	8 054				13 864	100%
Total 31/12/23	30	351	4	6 561	8 412	2 566	3	2 481	20 408	100%

Note 6.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Production immobilisée (*)	2 117	2 081	37	2%
Subventions d'exploitation	2	129	-126	-98%
Reprises sur provisions	98	566	-468	-83%
Transfert de charges	83		83	
Autres produits	0	9	-8	-97%
Total des Autres Produits	2 300	2 793	-493	-18%

Note 6.3 Charges d'exploitation, achats et charges externes

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Achats d'études et prestations	3 140	4 589	-1 449	-32%
Total des achats consommés	3 140	4 589	-1 449	-32%
Loyers et charges locatives	917	1 398	-481	-34%
Entret. et réparations	74	99	-25	-25%
Primes d'assurance	58	90	-32	-36%
Rémunérations d'intermédiaires	646	1 600	-954	-60%
Transport de biens et transp.		1	-1	-100%
Déplacement / missions	111	295	-184	-62%
Frais de communication / marketing / RP	12	326	-314	-96%
Autres charges externes	551	968	-417	-43%
Autres charges de gestion courante	13	325	-312	-96%
Total des autres charges	2 381	5 101	-2 720	-53%

Note 6.4 Charges de personnel

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Salaires et Traitements	8 060	12 511	-4 450	-36%
Charges sociales du Personnel	3 532	5 094	-1 562	-31%
Total des charges de personnel	11 592	17 605	-6 013	-34%

Note 6.5 Dotations aux amortissements et provisions

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Dot. aux amortissements sur immob.	1 679	2 801	-1 122	-40%
Dot. aux amort./charges d'expl. à étaler				
Dot. aux dépréciations / immob.				
Dot. aux dépréciations sur actif circulant	52	407	-355	-87%
Dot.s aux provisions				
Total des Dot. aux amort. et prov.	1 731	3 208	-1 477	-46%

Note 6.6 Dépréciation des écarts d'acquisition

Dépréciation de l'écart d'acquisition	31/12/2024	31/12/2023
IORGA		
S2M		-4 319
ENIBLOCK		-1 732
BOUNTY		-120
YFC		
TRIMANE		-2 500
Dépréciation		-8 671

Note 6.7 Résultat financier

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
De valeurs mob/& créances d'actif immob.	0	1	0	-56%
Autres intérêts et produits assimilés	20	41	-21	-51%
Différences positives de change	402	16	385	2345%
Total des Produits Financiers	422	58	364	625%
Intérêts et charges assimilées	159	178	-18	-10%
Différences négatives de change	15	2	14	906%
Autres charges financières	3	49	-47	-95%
Total des Charges Financières	178	229	-51	-22%
Résultat Financier	245	-171	415	243%

La différence positive de change est liée à l'annulation de la dette envers la société Shopbot Pty (Australie) d'un montant de 1,6 m€ à la suite de la liquidation de cette entité.

Note 6.8 Résultat exceptionnel

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Sur opérations de gestion	273	247	27	11%
Sur opérations en capital	128	0	128	237444%
Cession des titres ITAQUE / Impact Déconsolidation	1 212		1 212	
Reprises/amort.,dépréc.,prov. & Tranf. de ch.	1 123		1 123	
Impact de la déconsolidation de BF EUROPE	6		6	
Impact de la déconsolidation YFC/SHOPBOT PTY/ INC	342		342	
Autres produits exceptionnels	29	797	-768	-96%
Total des Produits Exceptionnels	3 114	1 044	2 070	198%
Sur opérations de gestion	601	1 630	-1 029	-63%
Sur opérations en capital		23	-23	-100%
VNC des sociétés consolidées sorties	3		3	
Impact de la déconsolidation de BOUNTY SOURCE	402		402	
Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.		7 089	-7 089	-100%
Autres charges exceptionnelles	80	35	45	131%
Total des Charges Exceptionnelles	1 087	8 777	-7 690	-88%
Résultat Exceptionnel	2 027	-7 733	9 760	126%

Les produits exceptionnels sont composés principalement de :

- cession de la société ITAQUE pour 1.025 k€, ainsi qu'un effet de la déconsolidation de 187 k€ ;
- des reprises de dépréciation sur provision pour risques prud'homaux, risque social & fermeture de filiales ;
- sortie de l'actif net des entités ITAQUE, S2M, BR EUROPE et YFC pour 348 K€ (Situation nettes négatives).

Les charges exceptionnelles sur opération de gestion correspondent :

- aux frais de procédures (conseils, avocats, mandataires judiciaires...) pour 287 k€,
- à des pénalités/majorations pour 22 k€,
- Impact de la déconsolidation de BOUNTY SOURCE pour 402 K€.

Note 6.9 Charges d'impôts sur les bénéfices

Le poste Impôts sur les bénéfices, se décompose comme suit (un signe + signifie une charge et un signe – un produit) :

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Impôts dus sur les bénéfices	-595		-595	
Crédits d'impôts	-1 705	-2 438	732	-30%
Impôts différés		950	-950	-100%
Total Impôts sur les bénéfices	-2 301	-1 488	-813	55%

NOTE 7: AUTRES INFORMATIONS

Note 7.1 Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2024 s'élèvent à 135 (contre 200 au 31 décembre 2023), répartis comme suit :

Effectifs au 31/12/2024					
Société	Cadres	Prof. Interm.	Employés	Ouvriers	Total
Trimane	86				86
Iorga Group	45				45
The Blockchain Group	4				4
TOTAL 2024	135	0	0	0	135

Note 7.2 Engagements hors bilan

La société a procédé au 31 décembre 2024 à une actualisation du calcul prévisionnel d'indemnités de départ à la retraite, compte tenu de la moyenne d'âge jeune de son effectif.

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés	676	676
Avals, cautions, garanties – BPI		
Autres engagements donnés		
Personnel - Indemnités de fin de carrière	706	676
Engagements reçus	-	-
Avals, cautions, garanties		
Effets escomptés non échus		
Autres engagements reçus		

Note 7.3 Répartition des actifs et résultats par pôle d'activité.

Au 31 décembre 2024 la répartition se fait (sur les entités les plus significatifs sur leur contribution dans les résultats) entre :

- la holding de financement (société mère TBG),
- le groupe TRIMANE et le groupe IORGA Group (Iorga-Lyon et Itaque).

CA	31/12/2024	31/12/2023
France	13 864	17 920
Hors France		2 488
Total	13 864	20 408

En milliers d'€	The blockchain group Holdings	Eniblock	YFC+	Iorga group	Trimane, trimaey, TSO	Itaque	Bounty source	S2M Group	Groupe Dec 24	%
Advisory Conseil it Marketing Blockchain Activités annexes	157			5 653	8 054				13 707	98,9%
Total 31/12/2024	157			5 653	8 054				13 864	100%
Total 31/12/23	30	351	4	6 561	8 412	2 566	3	2 481	20 408	100%

Note 7.4 Rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction de la société mère

Rémunérations versées sur la période aux organes de direction : 191 745 €

Note 7.5 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Honoraires d'audit légal inscrits au compte de résultat : 187 k€

NOTE 8 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Emission d'obligations convertibles (OCA)

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2025, le Conseil d'Administration de The Blockchain Group a décidé, le 4 mars 2025, de faire usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la 5ème résolution à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 mars 2025 afin de mettre en œuvre cette délégation de compétence et a décidé :

(i) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant initial nominal de 48.600.000 euros, représenté par 48.600.000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune, dont 1.000.000 Convertibles Bonds A-01 et 47.600.000 Convertibles Bonds B-01 (les « OCA Tranche 1 ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion, et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, d'un nombre initial de 89.367.393 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,544 € ;

(ii) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA, dans les trois mois suivant l'émission des OCA Tranche 1, d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant nominal global initial de 72.900.000 euros, représenté par 72.900.000 obligations convertibles dont 1.500.000 Convertibles Bonds A et 71.400.000 Convertibles Bonds B, d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune (les « OCA Tranche 2 », ensembles avec les OCA Tranche 1, les « OCA ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, la souscription d'un nombre maximum de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,707 € ; étant rappelé que ces émissions d'OCA par The Blockchain Group Luxembourg SA sont régies par le droit luxembourgeois. Les Convertibles Bonds A sont souscrites en Euros et les Convertibles Bonds B sont souscrites en Bitcoin, et

(iii) la réalisation d'une augmentation de capital par la Société dans la limite de la création d'un nombre initial de 89 367 393 actions ordinaires nouvelles résultant de la conversion des OCA Tranche 1, ainsi que d'un nombre initial de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles issues de la conversion des OCA Tranche 2, sous réserve de tout ajustement nécessaire à la préservation des droits des porteurs d'OCA.

L'augmentation de capital sera réalisée par la Société en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux OCA. Elle sera effectuée en numéraire et libérée par compensation de créance, conformément aux dispositions de la cinquième résolution susvisée. Les OCA Tranche 1 permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre maximum de 89.367.393 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription de 0,544 € par action, soit un premium de 30% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des vingt derniers jours de bourse précédant la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 2025.

En cas d'exercice de l'option de souscription aux OCA Tranche 2, les OCA Tranche 2 permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre initial de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription de 0,707 € par action, soit avec un premium de 30% par rapport au prix de conversion des OCA Tranche 1. Les OCA seront convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse, consécutifs atteigne au moins 130% du prix de conversion.

Acquisition de 580 BTC

Le 26 mars 2025, The Blockchain Group a confirmé la réalisation définitive de l'acquisition par sa filiale détenue à 100%, The Blockchain Group Luxembourg SA, de 580 BTC pour 47,3 millions d'euros à 81 550 euros par bitcoin avec le produit de l'émission d'obligations convertibles réalisée par cette dernière et annoncée le 6 mars 2025.

The Blockchain Group adopte le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs clés de performance (KPIs) pour sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company » lancée le 5 novembre 2024. Le groupe atteint depuis le début de l'année un 'BTC Yield' de ~709,8%, un 'BTC Gain' de ~283,9 BTC, et un 'BTC € Gain' de ~23,2 millions d'euros.

A ce jour, The Blockchain Group et sa filiale The Blockchain Group Luxembourg SA détiennent un total de 620 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 50,5 millions d'euros sur la base d'une valeur moyenne de 81 480 euros par bitcoin.

Emission de bons de souscription d'actions (BSA)

Le 8 avril 2025, la société a annoncé la mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 0,544 € représentant une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025. 7 BSA donneront le droit à leur porteur de souscrire, sur une durée de 1 an à compter de leur attribution (11 avril 2025), à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant total maximum de 7 257 305,44 euros.

Le montant minimal de souscription est fixé à 14 000 BSA pour 2 000 actions nouvelles, étant précisé que les actionnaires disposant de moins de 14 000 BSA auront la possibilité de vendre leurs BSA ou d'acheter des BSA complémentaires sur le marché, à leur discrétion.

Les BSA seront admis à la négociation sur Euronext Growth à compter de leur date d'attribution. Cette opération vise (i) à remercier les actionnaires actuels de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera valorisé sur le marché et (ii) à accélérer la stratégie d'accumulation de Bitcoin lancée le 5 novembre 2024, dont l'objectif est d'augmenter le nombre de Bitcoin par action au fil du temps. Accélération de la stratégie d'accumulation de Bitcoin avec l'ensemble des actionnaires

Objectifs de l'opération

Cette opération d'émission de BSA 2025-01 attribués gratuitement à tous les actionnaires proportionnellement à leur nombre d'actions, vise à :

- remercier les actionnaires actuels de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera coté et valorisé sur le marché ;
- permettre le financement de l'accélération de la stratégie de « Bitcoin Treasury Company » lancée par la Société le 5 novembre 2024. Les termes et conditions des BSA 2025-01 sont mis à disposition concomitamment au présent communiqué sur le site Internet de la Société.

Description de l'opération

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2025 (1ère résolution), le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 4 avril 2025, a décidé de l'émission et de l'attribution gratuite de 93.384.449 bons de souscription d'actions à l'ensemble des actionnaires de la Société selon les modalités détaillées ci-après.

Cette attribution gratuite de BSA vise à remercier l'ensemble des actionnaires de The Blockchain Group, chaque actionnaire va ainsi se voir remettre gratuitement un BSA 2025-01 pour chaque action de la Société détenue en date du 10 avril 2025. Sur la base du capital de la Société au 10 avril 2025, un maximum de 93.384.449 BSA 2025-01 seront émis. Les BSA 2025-01 qui seraient attribués à la Société à raison de ses actions auto détenues seront immédiatement annulés au jour de l'attribution.

7 BSA 2025-01 donneront le droit à leur porteur de souscrire à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant (avant neutralisation des BSA attribués aux actions auto-détenues) un produit brut d'exercice d'un montant total maximum de 7 257 305,44 euros, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 533.625,40 euros.

Le montant minimal de souscription est fixé à 1.088 euros, correspondant à 2.000 actions nouvelles au prix de 0,544 euros chacune par exercice de 14.000 BSA 2025-01.

Ainsi, tout actionnaire titulaire, le 10 avril 2025, d'un nombre d'actions inférieur à 14.000 se verra attribuer un nombre de BSA 2025-01 inférieur au seuil de souscription visé ci-dessus.

Ces actionnaires auront la faculté de vendre ces BSA 2025-01 sur le marché, ou, s'ils souhaitent les exercer, d'acquérir sur le marché un nombre de BSA 2025-01 leur permettant d'atteindre le seuil de souscription.

Le prix d'exercice de 0,544 € par action représente une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025.

NOTE 9: CONVENTIONS REGLEMENTEES

La Direction a défini une procédure visant à assurer, a minima chaque année, que les conventions précédemment qualifiées de conclues à des conditions « courantes et normales », et, à ce titre, écartées de la procédure applicable aux conventions dites « réglementées », conservent bien les caractéristiques permettant de leur conserver ce traitement.

6. Comptes sociaux annuels

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	79 649.81		79 649.81	79 649.81		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	404 998.36	286 133.28	118 865.08	197 532.66	-78 667.58	-39.83
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	24 165 548.80	13 427 993.39	10 737 565.41	19 639 234.53	-8 901 669.12	-45.33	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	25 969.14		25 869.14	8 594.40	17 274.74	201.00	
Prêts							
Autres immobilisations financières	247 638.39		247 638.39	240 094.02	7 544.37	3.14	
Total II	24 923 704.50	13 714 116.67	11 209 587.83	20 165 105.42	-8 955 517.59	-44.41	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	7 822 590.00	2 591 577.83	5 231 012.17	6 598 288.44	-1 367 276.27	-20.72
	Autres créances	8 436 925.78	3 287 402.00	5 149 523.78	8 245 601.43	-3 096 077.65	-37.55
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement (4)	3 617 664.80		3 617 664.80		3 617 664.80		
Disponibilités	144 247.28		144 247.28	159 419.81	-15 172.53	-9.52	
Charges constatées d'avance (3)	185 927.33		185 927.33	188 696.77	-2 769.44	-1.47	
Total III	20 207 355.19	5 878 979.83	14 328 375.36	15 192 006.45	-963 631.09	-5.68	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	45 131 059.69	19 593 096.50	25 537 963.19	35 357 111.87	-9 819 148.68	-27.77	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 247 638.39

(3) Dont à plus d'un an

(4) Dont Bitcoins 3 617 664.80 vs 0 en N-1

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3.735.378)	3.735.377,96	3.180.324,84	555.053,12	17,45
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	35.451.239,66	32.510.356,41	2.940.883,25	9,05
	Ecarts de réévaluation
	Réserves
	Réserve légale
	Réserves statutaires ou contractuelles
	Réserves réglementées
	Autres réserves
	Report à nouveau	-30.516.961,62	-7.724.930,69	-22792050,93	-295,05
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-3.048.828,10	22.792.050,93	18943222,83	83,11
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées 538.679,12	1.696.221,44	-1.157.542,32	-68,24	
Total I	5.359.487,02	6.869.921,07	-1.510.434,05	-21,99	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs
	Avances conditionnées
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques 2.793.519,00	3.896.849,60	-1.103.330,60	-28,31
	Provisions pour charges
	Total III	2.793.519,00	3.896.849,60	-1.103.330,60	-28,31
DETTES (I)	Dettes financières
	Emprunts obligataires convertibles
	Autres emprunts obligataires
	Emprunts auprès d'établissements de crédit
	Concours bancaires courants 808.320,67	810.530,47	-2.209,80	-0,27
	Emprunts et dettes financières diverses 7.345.017,07	14.834.616,74	-7.489.599,67	-50,49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 250.000,00	250.000,00
	Dettes d'exploitation
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés 3.357.961,11	3.144.553,23	213.407,88	6,79
	Dettes fiscales et sociales 4.229.494,95	4.355.990,93	-126.495,98	-2,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 165.000,00	165.000,00	
Autres dettes 661.502,07	783.502,07	-122.000,00	-15,57	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)
	Total IV	16.817.295,87	24.094.193,44	-7.276.897,57	-30,20
	Ecarts de conversion passif (V) 567.661,30	496.147,76	71.513,54	14,41
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		25.537.963,19	35.357.111,87	-9.819.148,68	-27,77

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

16.817.295,87 9.259.576,44

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024			Exercice N-1 31/12/2023		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	12	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 363 989.74	85 000.00	2 448 989.74	2 892 081.80		-443 092.06	-15.32
Chiffre d'affaires NET	2 363 989.74	85 000.00	2 448 989.74	2 892 081.80		-443 092.06	-15.32
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			42 941.96	117 998.24		-75 056.28	-63.61
Autres produits			415.28	14.13		401.15	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			2 492 346.98	3 010 094.17		-517 747.19	-17.20
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			14 722.16	22 313.17		-7 591.01	-34.02
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 562 392.23	2 432 816.74		-870 424.51	-35.78
Impôts, taxes et versements assimilés			4 822.93	28 387.04		-23 564.11	-83.01
Salaires et traitements			374 367.12	1 105 143.53		-730 776.41	-66.13
Charges sociales			182 555.17	443 224.65		-260 669.48	-58.81
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			78 667.58	79 933.89		-1 266.31	-1.58
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 006 375.37	938 769.91		1 067 605.46	113.72
Dotations aux provisions							
Autres charges			12.63	78 682.02		-78 669.39	-99.98
Total des Charges d'exploitation (II)			4 223 915.19	5 129 270.95		-905 355.76	-17.65
I - Résultat d'exploitation (I-II)			-1 731 568.21	-2 119 176.78		387 608.57	18.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			19 973,38	17 157,28	2 816,10	16,41
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			4 466 000,00	12 413 082,85	-7 947 082,85	-64,02
Différences positives de change			327 201,64		327 201,64	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			4 813 175,02	12 430 240,13	-7 617 065,11	-61,28
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				16 417 810,01	-16417810,01	-100,00
Intérêts et charges assimilées (4)			4 595 053,56	145 523,07	4 449 530,49	NS
Différences négatives de change			794,53	231,98	562,55	216,64
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			4 595 788,09	16 563 565,06	-11967776,97	-72,25
2. Résultat financier (V-VI)			217 386,93	-4 133 324,93	4 350 711,86	105,26
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-1 514 181,28	-6 252 501,71	4 738 320,43	75,78
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2 514 073,85	141 052,79	2 373 021,06	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1,00	53,99	-52,99	-96,15
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1 425 460,13	224 454,72	1 201 005,41	535,08
Total VII			3 939 534,98	365 561,50	3 573 973,48	977,67
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			501 850,14	110 122,29	391 727,85	355,72
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			5 342 793,52	12 416 088,09	-7 073 294,57	-56,97
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			429 538,14	4 378 900,34	-3 949 362,20	-90,19
Total VIII			6 274 181,80	16 905 110,72	-10630928,92	-62,89
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			-2 334 646,82	-16 539 549,22	14204902,40	85,88
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)			11 245 056,98	15 805 895,80	-4 560 838,82	-28,86
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			15 093 885,08	38 597 946,73	-23504061,65	-60,89
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)			-3 848 828,10	-22 792 050,93	18943222,83	83,11

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 25.537.963 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3.848.828 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant la date de clôture font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité de la période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la nouvelle stratégie du groupe.

« L'année 2024 marque un retour à la rentabilité pour The Blockchain Group et le lancement de sa stratégie d'optimisation de la trésorerie, en tant que « Bitcoin Treasury Company ».

Il s'agit d'une stratégie pionnière en Europe de « Bitcoin Treasury Company » focalisée sur un objectif d'augmentation du nombre de Bitcoin par action, en s'appuyant sur les excédents de trésorerie de la holding en lien avec les opérations d'augmentation de capital et sur des instruments de financement adaptés.

Cette stratégie de « Bitcoin Treasury Company » vise une accumulation et une détention perpétuelle de Bitcoin - i.e., sans intention de vente, dans une logique de long terme.

Cette stratégie long-terme innovante marque le renouveau du groupe, tout en poursuivant le développement des activités de Data intelligence, Intelligence Artificielle et technologies décentralisées portées par les filiales opérationnelles TRIMANE et IORGA Group ».

Jean-Philippe CASADEPAX-SOULET

Directeur Général

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Stratégie de « Bitcoin Treasury Company » du groupe

The Blockchain Group, a initié en novembre 2024 une nouvelle stratégie, pionnière en Europe de « Bitcoin Treasury Company » focalisée sur un objectif d'augmentation du nombre de Bitcoin par action, en s'appuyant sur les excédents de trésorerie de la holding et sur des instruments de financement adaptés.

Cette stratégie de « Bitcoin Treasury Company » vise une accumulation et une détention perpétuelle de Bitcoin - i.e., sans intention de vente, dans une logique de long terme.

A cet effet, la Société a réalisé en novembre et décembre 2024 :

- une première augmentation de capital en novembre 2024, d'un montant global d'1.000.000 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 5.000.000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,20 euro, prime d'émission incluse, permettant une première acquisition d'environ 15 BTC ;
- une seconde augmentation de capital en décembre 2024, d'un montant global de 2.499.998,40 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 8.333.328 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,30 euro, prime d'émission incluse, permettant une acquisition d'environ 25 BTC supplémentaires.

Le choix de Bitcoin comme actif de réserve stratégique s'appuie sur ses attributs uniques : rareté, sécurité et décentralisation inégalées. Avec un approvisionnement limité à 21 millions d'unités, Bitcoin est l'unique actif accessible au niveau mondial dont la rareté est vérifiable et inaltérable, offrant ainsi un potentiel de réserve de valeur sans équivalent. En adoptant Bitcoin comme pilier de son bilan, The Blockchain Group se positionne au cœur des marchés de capitaux digitaux.

La Société s'engage à suivre les meilleures pratiques de l'industrie pour la gestion de ses réserves en Bitcoin, en collaborant avec des partenaires de niveau institutionnel et en fournissant une communication régulière et transparente sur l'évolution de sa stratégie Bitcoin étant précisé qu'il n'existe aucune restriction légale ou contractuelle à l'utilisation des bitcoins détenus par la société.

Par ailleurs, The Blockchain Group continuera à développer ses activités de Data intelligence, Intelligence Artificielle et technologies décentralisées, portées par ses filiales opérationnelles TRIMANE et IORGA Group.

Augmentation de capital

1. À la suite des décisions du Conseil d'Administration en date du 15 janvier 2024, du 1^{er} février 2024, du 14 février 2024 et du 12 avril 2024 par délégation de l'assemblée des actionnaires en date du 30 juin 2023, le conseil a constaté l'acquisition de 543.000 actions gratuites sur les 585.000 actions gratuites émises initialement.
2. The Blockchain Group (« TBG ») a réalisé au cours de l'exercice 2024, plusieurs augmentations de capital réservé à des investisseurs qualifiés :
 - une première augmentation de capital en novembre 2024, d'un montant global d'1.000.000 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 5.000.000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,20 euro, prime d'émission incluse, permettant une première acquisition d'environ 15 BTC ;
 - une seconde augmentation de capital en décembre 2024, d'un montant global de 2.499.998,40 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 8.333.328 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,30 euro, prime d'émission incluse, permettant une acquisition d'environ 25 BTC supplémentaires.

A la clôture de l'exercice, le capital social de The Blockchain Group s'élève à 3.735.377,96 € divisé en 93.384.449 actions de 0,04 € de valeur nominale chacune.

Continuité d'exploitation

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le 24 juillet 2024, le projet de plan de continuation, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public).

Cette décision met fin à la procédure de redressement judiciaire de la Société et valide l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière du groupe formé par la Société et ses filiales.

Au cours de cette audience, la Société a présenté en détail sa stratégie basée autour du recentrage de ses activités sur les services dans les domaines de la deeptech (dataintelligence, datascience, IA, Web2 et Web3). Ces activités sont portées principalement par les sociétés TRIMANE et IORGA Group, filiales de la Société.

Au-delà de la sortie de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation intègre notamment :

- un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en 4 ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- la poursuite du plan d'économie sur les frais de structure ;
- une simplification de l'organigramme juridique.

Le Groupe a également initié un recentrage des filiales opérationnelles sur leur domaine de spécialisation avec, de premiers résultats encourageants. Par ailleurs, la synergie entre les équipes s'est également améliorée avec des projets communs à destination des clients.

En parallèle, le plan de restructuration du Groupe se poursuit conformément aux prévisions (plan d'économie sur les frais de structure et sur les dépenses fournisseurs, rationalisation de l'organigramme, etc). Les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les prévisions de trésorerie envisagées pour les douze mois suivant la clôture 2024 par le Conseil d'administration font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité sur cette période.

Recentrage sur les activités historiques du groupe

La nouvelle stratégie s'appuiera essentiellement sur les sociétés historiques, sociétés génératrices de cash pour le groupe. Ces sociétés interviennent essentiellement selon un modèle d'ESN (entreprise spécialisée en services numériques), modèle soutenu par des contrats de longue durée avec des entreprises majeures, et qui apporte de la pérennité à l'activité. Le groupe intervient principalement sur des activités de conseil et de mise en œuvre de solutions autour des technologies de pointe où ses compétences sont avérées par le marché, comme la deeptech, le Web2/Web3, la Blockchain, la Data Intelligence ou encore les sujets de Big Data, Data Science ou de GenerativeAI / IA.

Le plan de retour à la rentabilité a pour vocation de réduire les coûts pour le groupe, en préservant la compétitivité de chacune des entreprises, leur capacité à aller chercher de nouveaux marchés, et leur adaptabilité dans un contexte technologique complexe. Dans ce cadre économique, la recherche garde une place essentielle en atout du Groupe. Elle sera pilotée dans une perspective de rentabilité moyen-long terme et de synergie avec les activités du groupe pour permettre de maintenir le niveau de compétences et identifier les orientations technologiques futures.

PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

CONVENTIONS GÉNÉRALES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les comptes sont établis en application du PCG 2014-03 du 5 juin 2014 actualisé des textes postérieurs et des avis de l'ANC.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels clos, qui ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables applicables en France selon le modèle simplifié prévu à l'article L.123-16 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, en présupposant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

CHANGEMENTS DE METHODES, D'ESTIMATION ET DE MODALITES D'APPLICATION

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTES SUR LE BILAN

Actif

Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction de la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Mode (L/D)	Durée
Logiciels	L	3 ans
Matériel informatique	L	3 ans
Matériel de bureau	L	3 ans
Mobilier	L	10 ans

L'entrée en application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs respectivement à la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs à compter du 1er janvier 2005 n'a pas eu pour effet, compte tenu de la nature des actifs, de remettre en cause les règles et méthodes comptables retenues précédemment.

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles

Situation et mouvements Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de
	A			B
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				-
Total 1	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-			-
Concessions Droits Brevets	79 649			79 649
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Total 2	79 649	-	-	79 649
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations générales & aménagements divers	316 621			316 621
Matériel de bureau et d'informatique	38 102			38 102
Mobilier de bureau	50 276			50 276
Immobilisations corporelles en cours				
Total 3	404 999	-	-	404 999

Tableau des amortissements

Situation et mouvements Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions d'amort. de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	A			B
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				-
Total 1				
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Concessions Droits Brevets	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Total 2				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations générales & aménagements divers	167 521	62 738		230 259
Matériel de bureau et d'informatique	19 204	8 530		27 734
Mobilier de bureau	20 741	7 399		28 140
Immobilisations corporelles en cours				
Total 3	207 466	78 667		286 133
Total (1 + 2 + 3)	207 466	78 667		286 133

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leurs valeurs historiques.

Les titres de participation acquis sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Les titres acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres.

La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale et des perspectives de rentabilité de la participation détenue sur la base des flux d'autofinancement prévisionnels qui se fondent sur les budgets approuvés par la direction sur une période de 5 ans.

ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont classées selon les modalités suivantes :

Les actions propres acquises en vue de couvrir des plans de stocks options présents et à venir sont classées en Valeurs mobilières de placement ;

Tous les autres mouvements sont classés en « autres titres immobilisés » ; il s'agit notamment des actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Tableau des immobilisations financières

Situation et mouvements Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Actions propres (1)	8 595	17 274		25 869
Autres participations	43 904 217	8 930 299	-28 668 968	24 165 548
Depôts de cautionnements	240 094	7 544		247 638
Créances rattachées à des participations	-			-
Total	44 152 906	8 955 117	- 28 668 968	24 439 055

L'augmentation des titres correspond aux titres récupérés à la suite de la Transmission Universelle du Patrimoine de la société BG Innovation :

- i. TRIMAESYS pour un montant de 8.9 m€
- ii. DIPTEK pour u montant de 5 k€.

La diminution des titres de participations pour un montant de 28 M€ correspond à la sortie des titres de participation et des frais d'acquisition des titres des sociétés suivantes :

- iii. S2M pour 5.3 m€ (cession)
- iv. BG Innovation pour 23.3 m€ (TUP)

Ces mouvements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Filiales et participations Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
TBG LAND	1 270			1 270
IORGA GROUP	1 807 266			1 807 266
TBG NORTH AMERICA	6 799			6 799
BLOCK INVEST	31 354			31 354
S2M	5 342 794		-5 342 794	
TBG IBERICA				
BGI	23 326 175		-23 326 175	
TRIMAESYS		8 925 299		8 925 299
DIP TEK		5 000		5 000
TBG CSF	1 880			1 880
ENIBLOCK	2 520 276			2 520 276
BF EUROPE	1 348			1 348
MAKASI SAS				
YFC	10 865 056			10 865 056
TOTAL	43 904 218	8 930 299	- 28 668 969	24 165 548

Tableau des dépréciations

Amortissements - dépréciations Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Titres et participations	24 264 983		- 10 837 000	13 427 983
Autres immobilisations financières				
Depôts de cautionnements	-	-	-	-
Contrat de liquidité	-	-	-	-
Total	24 264 983	-	- 10 837 000	13 427 983

Détail des dépréciations

Amortissements et dépréciations Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
ENIBLOCK	2 520 276			2 520 276
BLOCKCHAIN GROUP INNOVATION	6 371 000		-6 371 000	
S2M	4 466 000		-4 466 000	
YFC	10 865 056			10 865 056
TBG LAND	1 270			1 270
TBG North America	6 799			6 799
Block Invest	31 354			31 354
BF EUROPE	1 348			1 348
TBG CSF	1 880			1 880
Total	24 264 983	-	- 10 837 000	13 427 983

Stock et encours

N/A

Créances

CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est dotée sur des créances identifiées comme présentant un risque d'irrécouvrabilité totale ou partielle.

OPÉRATIONS, CRÉANCES ET DETTES EN DEVISES

Les créances et dettes en devises sont converties en cours d'exercice, au cours de change du jour de la transaction (ou en cas d'opérations multiples dans une même devise sur une période donnée au cours de change mensuel moyen) et au cours de clôture à la date d'arrêté des comptes. Dans le cas où une perte de change latente est constatée, une provision pour perte de change est constituée à due concurrence. Les gains latents de change ne sont pas reconnus en profit de la période.

Détail des créances et produits à recevoir :

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs débiteurs	-	-
Créances clients	7 822 590	7 537 058
Provisions pour créances douteuses	-2 591 578	-3 961 151
Créances fiscales et sociales	602 193	3 024 168
Comptes courants	4 541 915	8 066 087
Débiteurs et avances	5 415	177 727
Autres créances	-	-
TOTAL	10 380 535	14 843 889

Etat des échéances des créances de l'actif circulant :

En milliers d'€	31/12/2024	- 1 an	+ 1 an / - 5 ans
Fournisseurs débiteurs	-	-	-
Créances clients	7 822 590	7 822 590	-
Créances fiscales et sociales	602 193	602 193	-
Comptes courants	4 541 915	4 541 915	-
Débiteurs et avances	5 415	5 415	-
Dépréciations débiteurs et avances	-2 591 578	-2 591 578	-
TOTAL	10 380 535	10 380 535	-

Valeurs mobilières de placement & crypto monnaies

Les valeurs mobilières de placement, le cas échéant constituées d'OPCVM de trésorerie, sont présentées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable.

Ce poste comprend également les Bitcoin acquis en novembre et décembre 2024 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de « Bitcoin Treasury Company ».

Le traitement comptable est identique à celui des OPCVM, à la différence que des plus-values latentes sont constatées à la clôture de l'exercice le cas échéant.

Les opérations sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Exercice clos le 31/12/2024							
BITCOIN	Date d'acquisition	Nbre	Valeur acquisition	Cours de clôture	PV Latente unitaire	PV Latente	
Acquisition	05/10/2024	15	63 286,41 €	949 296 €	90 504 €	27 218 €	408 266 €
Acquisition	04/12/2024	25	90 240,34 €	2 256 009 €	90 504 €	264 €	6 594 €
TOTAL		40		3 205 305			414 860

Au 31 Décembre 2024, la société a ainsi constaté dans ses comptes une plus-value latente de 415 k€ sans impact sur le compte de résultat de la Société.

Dans son communiqué du 26 mars 2025, la Société a annoncé sa décision d'utiliser le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs de suivi de sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company ».

Ces indicateurs illustrent la manière dont la Société finance l'acquisition de bitcoin au cours d'une période donnée :

- (i) Le 'BTC Yield' est un KPI qui reflète l'évolution en pourcentage, au cours d'une période donnée, du rapport entre le total des BTC détenus et le nombre d'actions en circulation sur une base totalement diluée (i.e., actions émises et à émettre) ;
- (ii) Le 'BTC Gain' est un KPI qui représente le nombre de BTC détenus par la Société au début d'une période multiplié par le 'BTC Yield' pour cette période (e.g., entre deux acquisitions de bitcoins, sur une année, sur un semestre, etc) ;
- (iii) Le 'BTC € Gain' est un KPI qui représente la valeur en euros du BTC € Gain' calculé en multipliant le 'BTC Gain' par le prix d'acquisition en euros par BTC de la dernière acquisition de la période applicable. La Société a choisi la dernière acquisition de la période applicable pour déterminer le prix de marché du bitcoin dans le seul but de faciliter ce calcul illustratif.

L'adoption de ces KPI découle d'une pratique standardisée parmi les entreprises mettant en œuvre une stratégie de « Bitcoin Treasury Company », telles que Strategy aux Etats-Unis et Metaplanet au Japon.

Ces indicateurs seront communiqués périodiquement par la Société dans le cadre de sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company », notamment de manière semestrielle et annuelle.

Disponibilités et concours bancaires courants

Au 31 décembre 2024, The Blockchain Group dispose de 144 247 € de disponibilités.

Charges constatées d'avance

Elles correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

Il a été constaté des charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice 2024.

Description	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Charges constatées d'avances	185 927	188 697
Frais sur acquisition en cours		
Total	185 927	188 697

Passif

Capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	Capital	Primes	Bons de souscript.	Réserve indisponible	Report à nouveau	Rés. de l'ex.	Amort. dérogatoires	Total capitaux propres
Situation clôture 31/12/2023	3 180 325	32 510 356	-	-	-7 724 930	-22 792 051	1 696 221	6 869 921
MOUVEMENTS								
Augmentations de capital (nettes de frais)	533 333	2 962 603	-	-	-	-	-	3 495 936
Réductions de capital (nettes de frais)	-	-	-	-	-	-	-	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-22 792 051	22 792 051	-	0
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-3 848 828	-	-3848828
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-	-1 157 542	-1 157 542
Actions gratuites	21 720	-21 720	-	-	-	-	-	
Situation clôture 31/12/2024	3 735 378	35 451 240			-30 516 982	-3 848 828	538 679	5 359 487

Au 31 décembre 2024, le capital de la société est constitué de 93.384.449 actions de valeur nominale 0,04 €.

La société The Blockchain Group détient 85.944 de ses propres actions.

Ces dernières ont été acquises sur le marché au titre d'un programme de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 255 778 titres initié en juillet 2011 dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de Commerce. Conformément à la réglementation en vigueur, ces dernières sont privées de droits pécuniaires et extra pécuniaires. Les actions propres et les résultats de cessions réalisées en cours d'exercice sont imputés sur les capitaux propres du groupe.

Capital au 31/12/2024 : 93.384.449 actions de 0,04 € soit un capital de 3.735.377,96 €

	Nombre de titres ou droits	Année/date de départ des options	Prix de souscription	Parité	% du capital
Actions gratuites 2024 (1)	1 880 000	2024	NA	1 AGA = 1 action	2%

1. Les actions gratuites correspondent aux plans d'attribution gratuites d'actions, avec une période d'acquisition d'un an (i.e. présence à la date anniversaire pour l'attribution définitive) et une période de conservation d'un an.

Concernant le millésime 2024 et à la date du 31 décembre 2024, le nombre total d'actions gratuites 2024 en circulation est de 1.880.000 actions, soit une dilution potentielle de 2% au 31 décembre 2024.

Amortissements Dérogatoires

Amortissements dérogatoires	31/12/2023	Dotations	Reprises	TUP	31/12/2024
Frais d'acquisition de titres de participation	1 696 221	429 538	322 129	-1 264 951	538 679
Total	1 696 221	429 538	322 129	- 1 264 951	538 679

La société applique le nouveau règlement sur les passifs (règlement CRC 2000-06) entré en vigueur le 1er janvier 2002. Dans ce cadre les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges sont constituées de provisions pour litiges potentiels avec des tiers.

Tableau des provisions

Provisions pour risques	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Provision pour risques	3 896 850	-	1 103 331	2 793 519
Provision pour charges				
Total	3 896 850	-	1 103 331	2 793 519

En 2023, la Société a constitué des provisions pour risques qui se décomposent comme suit :

- 1 500 k€ pour faire face à une créance déclarée au passif dans le cadre du Redressement Judiciaire, créance contestée par la Société ;
- 1 197 k€ de provision pour couvrir un risque social sur des opérations passées ;
- 500 k€ de provision pour restructuration (fermeture de filiales étrangères notamment) ;
- 400 k€ de provisions pour comblement de passif de sociétés en liquidation judiciaire (dont 300 k€ pour ENIBLOCK) ;
- 300 k€ pour faire face à d'éventuels risques prud'homaux.

Les reprises sur provision effectuées en 2024, correspondent à :

- 603 k€ pour une partie du risque social prescrit,
- 200 k€ pour des fermetures de filiales étrangères réalisées,
- 300 k€ de risques prud'homaux devenus sans objet.

Dettes

Le poste « Emprunts et dettes financières » s'analyse comme suit au 31 décembre 2024 :

En k€	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Avance Shopbot Canada	2 426 419	2 419 173
Avance Shopbot Australie		1 580 543
Avance Itaque	34 392	86 301
Avance S2M		799 296
Avance BGI		2 752 572
Avance Trimaesys	3 822	2 164
Avance Trimane	4 814 888	5 498 840
Avance Trimane Sud-Ouest		844 205
YFC	3 386	3 386
Blockchain Land	8 161	8 161
BF Europe	3 860	3 860
Avance iORGA	41 201	823 771
IORGA Lyon		4 418
Dipteck	3 345	2 592
Block Invest	5 543	5 335
		-
Total	7 345 017	14 834 617

ÉCHÉANCE DES DETTES FINANCIERES DIVERSES (INTRAGROUPE)

En milliers d'€	31/12/2024	- 1 an	+1 an	+ 5 ans
Avance Shopbot Canada	2 426 419	-	2 426 419	
Avance Shopbot Australie		-		
Avance Itaque	34 392	34 392		
Avance S2M	-	-		
Avance BGI		-		
Avance Trimaesys	3 822	3 822		
Avance Trimane	4 814 888	-	4 814 888	
Avance Trimane Sud-Ouest		-		
YFC	3 386	3 386		
Blockchain Land	8 161	8 161		
BF Europe	3 860	3 860		
IORGA Lyon		-		
Dipteck	3 345	3 345		
Block Invest	5 543	5 543		
Avance iORGA	41 201	-	41 201	
TOTAL	7 345 017	62 509	7 282 508	-

AUTRES DETTES

En k€	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Clients créditeurs	250 000	-
Fournisseurs	3 173 734	2 944 655
Factures non parvenues	184 227	199 899
Dettes sociales	496 475	558 681
<i>Personnel</i>	59 745	139 493
<i>Organismes sociaux</i>	436 730	419 188
Dettes Fiscales	3 733 020	3 797 310
<i>Etats Impôts et Taxes - TVA</i>	3 677 986	3 733 185
<i>Autres impôts</i>	55 034	64 125
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	165 000	165 000
Credit vendeur Iorga et S2M	54 415	54 415
Autres dettes	607 087	729 087
Total	8 663 958	8 449 046

Autres dettes (par échéance)

En milliers d'€	31/12/2024	- 1 an	+1 an / -5 ans
Clients avoir à établir	250 000	250 000	
Fournisseurs	3 173 734	3 173 734	
Factures non parvenues	184 227	184 227	
Dettes sociales	496 475	496 475	
Dettes fiscales	3 733 020	3 733 020	
	-	-	
Crédit vendeur iORGA et S2M	54 415	54 415	
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	165 000	165 000	
Autres dettes	607 087	607 087	
TOTAL	8 663 957	8 663 957	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffres d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires :

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Vente de marchandises		
Prestations de services	-	
Management Fees	1 772 789	2 173 326
Location bureaux	676 200	718 756
Total	2 448 989	2 892 082

Ventilation du chiffre d'affaires par activité et par marché géographique :

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Export	85 000	197 229
France	2 363 989	2 694 853
Total	2 448 989	2 892 082

Informations relatives aux charges de personnel

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Elle présente cette information en engagements hors bilan.

Tableau des charges de personnel :

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Salaires et traitements	374 367	1 105 144
Charges sociales	182 555	443 225
Total	556 922	1 548 369
Effectif moyen	6,4	13,59

Transfert de charges

Il a été comptabilisé un montant de 42 942 € correspondant à des avantages en nature et des aides apprentis ainsi que les remboursements des organismes sociaux pour 40 103 €.

Produits et charges financières

Charges financières

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Intérêts courus PTY	- 7 681	- 15 494
Intérêts courus INC	- 11 854	- 23 882
Autres charges d'intérêts	-	69 529
Dotations provisions sur immobilisation	-	16 417 810
Intérêts crédit vendeur iORGA	-	720
Autres charges financières	- 4 575 518	- 35 898
Pertes de changes	- 735	- 232
Total	- 4 595 788	- 16 563 565

Produits financiers

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Reprise provision écarts de change	-	-
Reprise provision s/titres de participation	4 466 000	12 413 083
Reprise dépréciation actions propres	-	-
Reprises provisions pour risques et charges financières	-	-
Revenu titres participation	-	-
Différence positive de changes	327 202	-
Produits financiers divers	19 973	17 157
Total	4 813 175	12 430 240

Produits et charges exceptionnels

Charges exceptionnelles

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Moins-values / cession d'actions propres	-	-
Amendes et pénalités	- 22 794	- 28 344
Dommages et intérêts	-	-
Charges sur projet de croissance	-	-
Dotations aux amortissements dérogatoires	- 429 538	- 482 051
Valeurs nettes comptables des titres cédés	-	-
VNC actifs cédés immobilisations financières	- 5 342 794	- 12 416 088
Dotations aux amortissements exceptionnels	-	3 896 850
Autres charges exceptionnelles	- 479 056	- 81 778
Total	- 6 274 181	- 16 905 111

Produits exceptionnels

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Produits exceptionnels	2 514 074	42 888
Plus-values / cessions d'actions propres		
Produits de cession de titres	1	98 218
Reprise amortissements dérogatoires	322130	224455
Produits exceptionnels divers (BPI)		
Reprise de provision pour risques et charges	1 103 331	
Total	3 939 535	365 561

Informations relatives à l'impôt

Tableau d'accroissements et d'allègements de la dette future d'impôt

Nature (en milliers d'€)	Bases d'impôt 2024 - 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ 5 ans ou non défini	Bases d'impôt
Décalages temporaires en base				
Amortissements dérogatoires				
Charges non déductibles temporairement				
A déduire l'année suivante				
Déficits fiscaux reportables				
Produits imposés fiscalement mais non encore comptabilisés				
Plus-values latentes sur OPVCM		-	-	
Ecarts de conversion passif		-	-	
Total des décalages d'imposition en bases				
Total des décalages en impôt (26,5%)				

Résultat fiscal de l'exercice

Résultat fiscal	Exercice clos le 31/12/2024
Taux normal 25%	-
Taux normal 15%	-
Reduction d'impôts	
Total impôt	-

RÉPARTITION DE L'IMPÔT

Impôts sur les bénéfices (0 €)

Depuis le 1er janvier 2012, la société The Blockchain Group s'est constituée mère d'un groupe intégré.

Sur l'exercice 2024, le périmètre d'intégration fiscale concerne les sociétés suivantes : TRIMANE et iORGA Group.

Au titre de l'exercice, la société a dégagé un résultat fiscal déficitaire.

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	(6 252 502)	-	
Résultat exceptionnel	(16 539 549)		
Intégration fiscale	-		
Total	(22 792 051)	-	-

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Rémunérations versées sur la période aux organes de direction : 191 745 €

Aucune information n'est donnée sur la rémunération des dirigeants car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Rémunération des commissaires aux comptes

En application des articles R123-198 et R23314 du Code de Commerce, il est précisé que les honoraires des Commissaires aux Comptes relatifs aux prestations sur l'exercice 2024 recouvrent uniquement la mission légale et ont été enregistrés pour un montant de 126 310 hors taxes.

Ecart de conversion, actifs et passifs

Au 31 décembre 2024, la société THE BLOCKCHAIN Group ne dispose d'aucun instrument financier de couverture contre les risques de taux et de change.

Détail des charges à payer

Emprunts et dettes financières	Montant
Intérêts courus à payer	6 735
Découvert bancaires	207
Billets à ordre	801 379
TOTAL	808 321

Fournisseurs	Montant
Factures non parvenues	184 227
TOTAL	184 227

Dettes fiscales et sociales	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Prov./congrés payés	21 811	31 370
Autres charges de personnel	37935	108122,56
Organismes sociaux	391 175	346 461
Ch.soc.sur cp à payer	8 802	12 668
Ch.soc.sur primes à payer	6750	24674
Ch .soc .à payer	30 000	35 386
Prélèvement à la source	9 601	6 661
TVA Collectée	3 677 988	3 726 524
Etat-divers à payer	45 433	64 125
Total	4 229 495	4 355 991

Hors bilan

Dans le cadre de la renégociation du prêt, signé avec la BPI, une clause d'Excess cash-flow a été insérée dans le protocole, pour un montant de 200 k€, couvrant les années 2020 à 2024.

Cette clause a été couverte par une provision exceptionnelle de 200 k€ à l'issue de l'exercice 2020 comptabilisée dans les comptes sociaux et consolidés, reprise au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En 2023, à la suite de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la Société, il a été jugé nécessaire de constater une nouvelle provision dans les comptes à hauteur de la totalité de la créance soit un montant de 1,5 m€.

Cette provision a été maintenue au 31 décembre 2024.

Evènements postérieurs à la clôture

Emission d'obligations convertibles (OCA)

À la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2025, le Conseil d'Administration de The Blockchain Group a décidé, le 4 mars 2025, de faire usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la 5ème résolution à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 mars 2025 afin de mettre en œuvre cette délégation de compétence et a décidé :

(i) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant initial nominal de 48.600.000 euros, représenté par 48.600.000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune, dont 1.000.000 Convertibles Bonds A-01 et 47.600.000 Convertibles Bonds B-01 (les « OCA Tranche 1 ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion, et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, d'un nombre initial de 89.367.393 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,544 € ;

(ii) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA, dans les trois mois suivant l'émission des OCA Tranche 1, d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant nominal global initial de 72.900.000 euros, représenté par 72.900.000 obligations convertibles dont 1.500.000 Convertibles Bonds A et 71.400.000 Convertibles Bonds B, d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune (les « OCA Tranche 2 », ensembles avec les OCA Tranche 1, les « OCA ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, la souscription d'un nombre maximum de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,707 € ; étant rappelé que ces émissions d'OCA par The Blockchain Group Luxembourg SA sont régies par le droit luxembourgeois. Les Convertibles Bonds A sont souscrites en Euros et les Convertibles Bonds B sont souscrites en Bitcoin, et

(iii) la réalisation d'une augmentation de capital par la Société dans la limite de la création d'un nombre initial de 89 367 393 actions ordinaires nouvelles résultant de la conversion des OCA Tranche 1, ainsi que d'un nombre initial de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles issues de la conversion des OCA Tranche 2, sous réserve de tout ajustement nécessaire à la préservation des droits des porteurs d'OCA.

L'augmentation de capital sera réalisée par la Société en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux OCA. Elle sera effectuée en numéraire et libérée par compensation de créance, conformément aux dispositions de la cinquième résolution susvisée. Les OCA Tranche 1 permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre maximum de 89.367.393 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription de 0,544 € par action, soit un premium de 30% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des vingt derniers jours de bourse précédant la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 2025.

En cas d'exercice de l'option de souscription aux OCA Tranche 2, les OCA Tranche 2 permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre initial de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription de 0,707 € par action, soit avec un premium de 30% par rapport au prix de conversion des OCA Tranche 1. Les OCA seront convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse, consécutifs atteigne au moins 130% du prix de conversion.

Acquisition de 580 BTC

Le 26 mars 2025, The Blockchain Group a confirmé la réalisation définitive de l'acquisition par sa filiale détenue à 100%, The Blockchain Group Luxembourg SA, de 580 BTC pour 47,3 millions d'euros à 81 550 euros par bitcoin avec le produit de l'émission d'obligations convertibles réalisée par cette dernière et annoncée le 6 mars 2025.

The Blockchain Group adopte le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs clés de performance (KPIs) pour sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company » lancée le 5 novembre 2024. Le groupe atteint depuis le début de l'année un 'BTC Yield' de ~709,8%, un 'BTC Gain' de ~283,9 BTC, et un 'BTC € Gain' de ~23,2 millions d'euros.

A ce jour, The Blockchain Group et sa filiale The Blockchain Group Luxembourg SA détiennent un total de 620 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 50,5 millions d'euros sur la base d'une valeur moyenne de 81 480 euros par bitcoin.

Emission de bons de souscription d'actions (BSA)

Le 8 avril 2025, la société a annoncé la mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 0,544 € représentant une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025. 7 BSA donneront le droit à leur porteur de souscrire, sur une durée de 1 an à compter de leur attribution (11 avril 2025), à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant total maximum de 7 257 305,44 euros.

Le montant minimal de souscription est fixé à 14 000 BSA pour 2 000 actions nouvelles, étant précisé que les actionnaires disposant de moins de 14 000 BSA auront la possibilité de vendre leurs BSA ou d'acheter des BSA complémentaires sur le marché, à leur discrétion.

Les BSA seront admis à la négociation sur Euronext Growth à compter de leur date d'attribution. Cette opération vise (i) à remercier les actionnaires actuels de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera valorisé sur le marché et (ii) à accélérer la stratégie d'accumulation de Bitcoin lancée le 5 novembre 2024, dont l'objectif est d'augmenter le nombre de Bitcoin par action au fil du temps. Accélération de la stratégie d'accumulation de Bitcoin avec l'ensemble des actionnaires

Objectifs de l'opération

Cette opération d'émission de BSA 2025-01 attribués gratuitement à tous les actionnaires proportionnellement à leur nombre d'actions, vise à :

- remercier les actionnaires actuels de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera coté et valorisé sur le marché ;
- permettre le financement de l'accélération de la stratégie de « Bitcoin Treasury Company » lancée par la Société le 5 novembre 2024. Les termes et conditions des BSA 2025-01 sont mis à disposition concomitamment au présent communiqué sur le site Internet de la Société.

Description de l'opération

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2025 (1ère résolution), le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 4 avril 2025, a décidé de l'émission et de l'attribution gratuite de 93.384.449 bons de souscription d'actions à l'ensemble des actionnaires de la Société selon les modalités détaillées ci-après.

Cette attribution gratuite de BSA vise à remercier l'ensemble des actionnaires de The Blockchain Group, chaque actionnaire va ainsi se voir remettre gratuitement un BSA 2025-01 pour chaque action de la Société détenue en date du 10 avril 2025. Sur la base du capital de la Société au 10 avril 2025, un maximum de 93.384.449 BSA 2025-01 seront émis. Les BSA 2025-01 qui seraient attribués à la Société à raison de ses actions autodétenues seront immédiatement annulés au jour de l'attribution.

7 BSA 2025-01 donneront le droit à leur porteur de souscrire à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant (avant neutralisation des BSA attribués aux actions auto-détenues) un produit brut d'exercice d'un montant total maximum de 7 257 305,44 euros, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 533.625,40 euros.

Le montant minimal de souscription est fixé à 1.088 euros, correspondant à 2.000 actions nouvelles au prix de 0,544 euros chacune par exercice de 14.000 BSA 2025-01.

Ainsi, tout actionnaire titulaire, le 10 avril 2025, d'un nombre d'actions inférieur à 14.000 se verra attribuer un nombre de BSA 2025-01 inférieur au seuil de souscription visé ci-dessus.

Ces actionnaires auront la faculté de vendre ces BSA 2025-01 sur le marché, ou, s'ils souhaitent les exercer, d'acquérir sur le marché un nombre de BSA 2025-01 leur permettant d'atteindre le seuil de souscription.

Le prix d'exercice de 0,544 € par action représente une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025.

7. Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

The Blockchain Group

Société anonyme

au capital de 3 735 377,96 €

Tour W - 102, Terrasse Boieldieu
92800 Puteaux

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

BCRH & Associés

(Membre de PKF ARSILON)

Commissaire aux comptes

3, rue d'Héliopolis
75017 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

The Blockchain Group

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la société **The Blockchain Group**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **The Blockchain Group** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du revenu

La note « 3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la partie « Note 3 Principes et méthodes des comptes consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés expose les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Nos travaux ont consisté à apprécier les règles et méthodes retenues par votre société ainsi qu'à vérifier leur correcte application et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées par la société et à vérifier les calculs retenus.

Evaluation des écarts d'acquisition

La note « 3.3 Ecarts d'acquisition » de la partie « Note 3 Principes et méthodes des comptes consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés, expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

BCRH & Associés
(Membre de PKF ARSILON)

Samuel Clochard
Associé

Paul Gauteur
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

The Blockchain Group
Société anonyme
au capital de 3 735 377,96 €

Tour W - 102, Terrasse Boieldieu
92800 Puteaux

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

BCRH & Associés
(Membre de PKF ARSILON)
Commissaire aux comptes

3, rue d'Héliopolis
75017 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

The Blockchain Group

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la société **The Blockchain Group**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **The Blockchain Group** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations financières

La note « *Immobilisations financières* » expose les modalités d'évaluation applicables aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de la méthode retenue et nous avons vérifié la correcte application et le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Les tableaux relatifs aux délais de paiement excluent les factures reçues antérieurement à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire en date du 6 décembre 2023 qui a pour conséquence le gel du passif à compter de cette date.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

BCRH & Associés
(Membre de PKF ARSILON)

Samuel Clochard
Associé

Paul Gateur
Associé